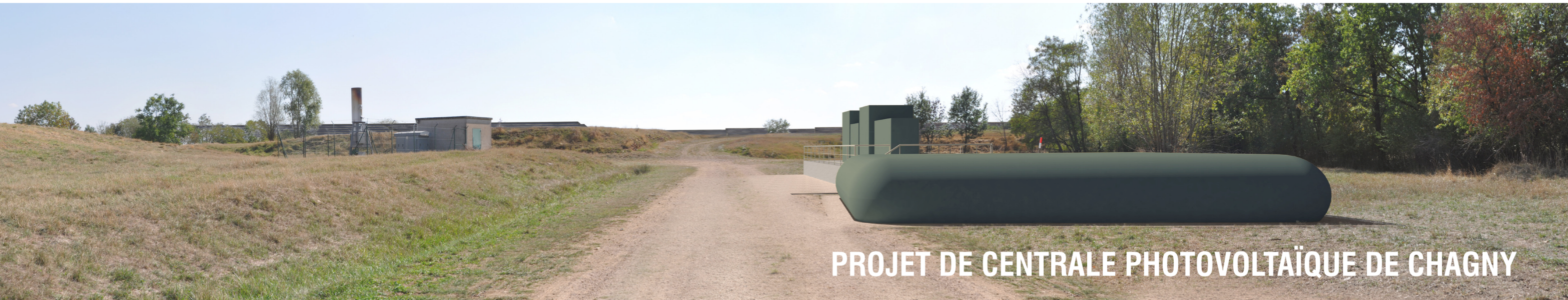


Région Bourgogne-Franche-Comté
Département de Saône-et-Loire (71)
Commune de Chagny - (71150)

Dossier de Demande de Permis de Construire

Maître d'Ouvrage:
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE CHAGNY



PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE CHAGNY

Adresse de Correspondance :

EDF EN France
M Laure DE VRIENDT
Coeur Défense - Tour B
100 Esplanade du Général De Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex
mail : laure.devriendt@edf-en.com
tel : 01 40 90 28 10

Adresse du Demandeur :

SAS Centrale Photovoltaïque de Chagny
Chez EDF EN France
Coeur Défense - Tour B
100 Esplanade du Général De Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

Pièces Administratives	1
Formulaire de demande de permis de construire	2 à 6
Bordereau de dépôt des pièces jointes	7 à 9
Déclaration des éléments du calcul des impositions	9 à 10
Délégation de pouvoir EDF EN France	11 à 12
Extrait K-BIS SAS Centrale Photovoltaïque de Chagny	13
Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet	14
PC 1 - Plan de situation du projet	15
Localisation générale de la centrale photovoltaïque	16
Vue aérienne	17
Plan cadastral du foncier concerné par le projet	18
PC 2 - Plans de masse des constructions	19
Plan de masse général du projet - Etat Existant	20
Plan de masse général du projet - Etat Projeté	21
Plans de masse du projet - Etat Projeté	22 à 24
PC 3 – Plans en coupe du terrain et de la construction	25
Plan de localisation de la Coupe AA' et BB'	26
Coupe AA' - Etat existant et état projeté	27
Coupe BB' - Etat existant et état projeté	28
Coupe d'une structure photovoltaïque	29
Coupe du poste de livraison	30
Coupe du poste de conversion	31 à 32
PC 4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet	33 à 35
PC 5 - Plans des façades et des toitures	37
Plan modèle d'une structure photovoltaïque	38
Plan modèle du poste de conversion	40
Plan modèle du poste de livraison	41
Plan modèle du portail	42
Plan modèle de la citerne	43
PC 6 - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement	45
Plan de localisation des points de vue des photomontages	46
Photomontages	47 à 50
PC 7 - Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	51
Plan de localisation des points de vue photographiques	52
Photographies	53 à 54
PC 8 – Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	55
Plan de localisation des points de vue photographiques	56
Photographies	57 à 58
PC 11 - Étude d'impact (Voir document joint à la demande de permis de construire)	59
PC 11-2 - Évaluation des incidences NATURA 2000 (en annexe de l'Étude d'impact)	61

Contenu

- Formulaire de demande de permis de construire
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Délégation de pouvoir EDF EN
- Extrait Kbis de la SAS Centrale Photovoltaïque de Chagny
- Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet
- Tableau récapitulatif des caractéristiques du poste de livraison et du poste de conversion

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

PIÈCES ADMINISTRATIVES



Demande de

Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Permis de construire comprenant ou non des démolitions



Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA	Dpt	Commune	Année	N° de dossier
----------	-----	---------	-------	---------------

La présente demande a été reçue à la mairie

le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National
 au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial

1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____

Département : _____ Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : Centrale photovoltaïque de Chagny Raison sociale : _____

N° SIRET : 844414914600012 Type de société (SA, SCI,...) : SAS (Société par Actions Simplifiées)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : Hellstern Prénom : Didier

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 100 Voie : Esplanade du Général de Gaulle - Coeur Défense - Tour B

Lieu-dit : Chez EDF EN France Localité : PARIS La Défense Cedex

Code postal : 92932 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : DE VRIENDT Prénom : Laure

OU raison sociale : EDF EN France

Adresse : Numéro : 100 Voie : Esplanade du Général de Gaulle - Coeur Défense - Tour B

Lieu-dit : _____ Localité : PARIS La Défense Cedex

Code postal : 92932 BP : _____ Cedex : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : 0140902810 indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____@edf-en.com

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : SUR LES CHAMPS Localité : CHAGNY

Code postal : 71150 BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe : _____ Section : AX Numéro : 126

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : _____

4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)

Quel que soit le secteur de la commune

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
 - o Contenance (nombre d'unités) : _____
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
 - o Superficie (en m²) : _____
 - o Profondeur (pour les affouillements) : _____
 - o Hauteur (pour les exhaussements) : _____
- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé¹ :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques¹ :

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle¹ :

- Création d'un espace public

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

3/17

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non

4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

4/17

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : RAES Prénom : VINCENT

Numéro : 80 Voie : RUE DU FAUBOURG SAINT DENIS

Lieu-dit : Localité : PARIS

Code postal : 75010 BP : Cedex :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : S14812

Conseil Régional de : ILE DE FRANCE

Téléphone : 0142089620 ou Télécopie : ou

Adresse électronique : im.in.archi@gmx.com

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :

Cachet de l'architecte :

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 - Nature du projet envisagé

- Nouvelle construction
- Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur structures fixes inclinées à 15° et orientées vers le sud et d'une hauteur de 2,60m. Il se situe sur la commune de Chagny sur une emprise clôturée totale de 8,4 ha. En plus des structures supportant les modules, le projet comprend un poste de conversion, une citerne et un poste de livraison.

Les équipements installés ont les caractéristiques suivantes :

- Poste de livraison d'une surface de plancher de 19,50 m2 et d'une hauteur de 2,55 m Aspect extérieur en enduit, portes et zinguerie enduit ton «gris clair» RAL 7035
- Poste de conversion d'une hauteur de 3 m - Surface dalle extérieure de 34,2 m2 Aspect extérieur Vert mousse RAL 6005
- Clôture existante conservée grillagée à maille soudée de 10 cm x 15cm de coté et de 2 m de haut de teinte grise
- Une citerne de 120m2 d'une longueur de 11,70m, d'une largeur de 8,88m et d'une hauteur de 1,60m
- Un portail à battant de 5m de large «3m+2m» et de 2m de haut - Vert mousse RAL 6005

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

2 Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :
- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5.3 - Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :
Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro
- Autres financements : _____
- Mode d'utilisation principale des logements :
Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location
- S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire
- Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin
- Autres annexes à l'habitation : _____
- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :
Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme
- Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées
- Autres, précisez : _____
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :
1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus
- Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé :
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :
Transport Enseignement et recherche Action sociale
Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée : _____

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

surfaces de plancher³ en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁵ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁷						
Industrie		19.50				19.50
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m ²)		19.50				19.50

3 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7 L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher³ en m²

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (C)	Surface supprimée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (E)	Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 - Stationnement

Nombre de places de stationnement
 Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet
 Adresse(s) des aires de stationnement :

Nombre de places :
 Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²

Pour les commerces et cinémas :
 Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement :

6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions
 Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

Démolition totale
 Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logement démolis :

7 - Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame Monsieur Personne morale

Nom : Prénom :

OU raison sociale :

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

8- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
 porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
 fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :
(informations complémentaires)

se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
 se situe dans les abords d'un monument historique

9 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.⁸
 Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.
 J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.
 Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À Paris

Le : 18/12/2018

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Pour un permis d'aménager un lotissement :

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur : Signature(s) et cachet(s) des personnes sollicitées:

Signature du demandeur : Signature(s) et cachet(s) des personnes sollicitées:

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :
 - vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
 - vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
 - vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
 - vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction
 Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) :19.50.....m²
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement :m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiaire d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)			
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?
 Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ?m². Quel est le nombre de logements existants ?

1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m ² (9)			
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et leurs annexes		19.50	
Locaux artisanaux et leurs annexes			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)		
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)		
		Surfaces créées
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : m².
 Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : m².
 Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :
 Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :
 Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :
 Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : 22 500 m².

1.4 - Redevance d'archéologie préventive :

Veillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre projet
 au titre des locaux : 0.20m
 au titre de la piscine :
 au titre des emplacements de stationnement :
 au titre des emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :
 au titre des emplacements pour les habitations légères de loisirs :

1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui Non

La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui Non

2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.
 Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui Non
 Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :
 La superficie de votre unité foncière : m².
 La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : m².
 La valeur du m² de terrain nu et libre : €/m².
 Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : m².
 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :

3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
<input type="checkbox"/> F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2° alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :	
<input type="checkbox"/> F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
<input type="checkbox"/> F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date 18/12/2018

Nom et Signature du déclarant



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande
et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

¹ Se renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :

<input type="checkbox"/> PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :

<input checked="" type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :

<input checked="" type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :

<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :

<input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :

<input type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet nécessite un agrément :

<input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :

<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :

<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :

<input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :

<input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :

<input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet fait l'objet d'une concertation :

<input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :

<input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

12/17

Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :

<input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :

<input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :

<input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :

<input type="checkbox"/> PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :

<input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :

<input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet nécessite un défrichement :

<input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :

<input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet nécessite un permis de démolir :

<input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	

13/17

Si votre projet se situe dans un lotissement :

<input type="checkbox"/> PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :

<input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain qui indiquent le nombre de m ² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :

<input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :

<input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :

<input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si le projet est soumis à la redevance bureaux :

<input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :

<input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	

Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :

<input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :

<input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :

<input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
---	---------------

Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :

<input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
<input type="checkbox"/> PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :

<input type="checkbox"/> PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :

<input type="checkbox"/> PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L .151-29-1 et L .152-6 du code de l'urbanisme :

<input type="checkbox"/> PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L .151-29-1 et L .152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :

<input type="checkbox"/> PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :

<input type="checkbox"/> PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :

<input type="checkbox"/> PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**DECISION PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS ET DE RESPONSABILITES AU
DIRECTEUR REGIONAL NORD – ACTIVITES TERRESTRES EDF EN FRANCE**

EXTRAIT

Je soussigné, Nicolas Couderc, agissant en ma qualité de Directeur Général Adjoint en charge des activités terrestres de la société EDF EN France, société par actions simplifiée au capital de 100.500.000 euros, dont le siège est à Cœur Défense – Tour B – 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 933 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 434 689 915, dûment habilité par délégation de pouvoirs et de responsabilité en date du 2 mai 2018,

J'ai constaté que la taille de la société EDF EN France, le développement de ses activités et la dispersion géographique de ses sites, ne me permettent pas d'assurer un contrôle effectif des procédures internes et de veiller à l'application des règles en vigueur.

C'est pourquoi, j'ai décidé de vous déléguer, dans le cadre de vos attributions et aux conditions ci-après définies, une partie de mes pouvoirs.

En votre qualité de Directeur Régional Nord¹ concernant les activités terrestres d'EDF EN France, vous êtes responsable du développement des activités suivantes : l'éolien, le photovoltaïque au sol et flottant et le stockage d'énergie pour la région Nord en France métropolitaine et je vous ai demandé de veiller tout particulièrement au développement et à la mise en œuvre des Projets jusqu'à leur réception provisoire dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de délai et de coût.

Dans ces domaines, vous supervisez et êtes responsable de :

- la prévention des risques pour la sécurité des personnes placées sous votre autorité ;
- l'organisation des projets éoliens, photovoltaïques au sol et flottant et de stockage d'énergie (ainsi que les ouvrages de raccordement qui y sont rattachés) (les « Projets ») tant en ce qui concerne la phase de développement que le planning de réalisation et ce dernier en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF EN France ; cette responsabilité prend fin pour chaque Projet à la réception provisoire du Projet et à son transfert à la Gestion d'Actifs d'EDF EN France (le Jalon « J3 ») ;
- la compétence d'architecte ensemblier des Projets pour lesquels EDF EN France est missionné et ce en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF EN France ; cette responsabilité prend fin pour chaque Projet à la réception provisoire du Projet et à son transfert à la Gestion d'Actifs d'EDF EN France (le Jalon « J3 »).

Pour l'exercice de ces missions, je vous délègue les pouvoirs suivants, en région Nord en France métropolitaine, sur le périmètre des activités qui vous sont rattachées, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des procédures applicables au groupe EDF Energies Nouvelles et notamment celles concernant le budget, les achats et les investissements :

[...]

2. Concernant les pouvoirs d'action en justice :

¹ La Région Nord étant définie par l'ensemble des départements suivants : 02, 08, 10, 14, 16 à 18, 21, 22, 25, 27 à 29, 35 à 37, 39, 41, 44, 45, 49 à 62, 67, 68, 70 à 72, 75 à 80, 85, 86, 88 à 95.

- Agir, au nom d'EDF EN France, avec l'accord du Directeur Juridique du groupe EDF Energies Nouvelles ou l'un de ses délégués, devant toutes les juridictions administratives dans les matières qui entrent dans les compétences des services placés sous votre autorité.

3. Concernant les fonctions de représentation :

- Représenter EDF EN France, en coordination avec le Pole Relations Institutionnelles d'EDF Energies Nouvelles, auprès de l'Etat, des collectivités locales et responsables politiques ainsi que de toute société, établissement, association, syndicat, groupement ou organisme divers dont l'activité rentre dans vos missions de développement sur votre territoire ;
- Représenter EDF EN France dans sa fonction de Présidente de(s) société(s) de projet donc elle est Présidente et dont l'activité entre dans vos missions de développement sur votre territoire (la liste à ce jour desdites sociétés figure en annexe des présentes); à ce titre, prendre, avec l'accord du Directeur Juridique du groupe EDF Energies Nouvelles ou l'un de ses délégués, toutes les décisions au nom de(s) société(s) de projet dans les limites visées dans la présente délégation.

4. Concernant les Projets :

- Prendre toutes dispositions nécessaires concernant les Projets dépendant des services placés sous votre autorité, en vue de :
 - o obtenir une autorisation, un accord, une décision ou une approbation concernant le développement des Projets; faire, dans ce cadre, tous actes à l'égard de l'administration notamment au titre de la réglementation administrative et/ou environnementale applicable tant au nom d'EDF EN France qu'au nom de(s) société(s) de projet dont EDF EN France est Présidente ;
 - o signer toute demande de certificat de projet, demande de permis de construire, demande d'autorisation d'exploiter, demande d'autorisation unique, demande d'autorisation environnementale ou équivalent, déclaration préalable, demande « au cas par cas », demande d'approbation des ouvrages électriques, demande d'autorisation de défrichage, demande de dérogation « CNPN », demande de certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat, demande de contrat d'achat d'électricité, demande de contrat de complément de rémunération, faites tant au nom de la Société qu'au nom des société(s) de projet dont EDF EN France est Présidente ;
 - o négocier et signer toute demande de PTF (proposition technique et financière) relative à l'accès aux réseaux de transport et de distribution, tant au nom d'EDF EN France qu'au nom de(s) société(s) de projet dont EDF EN France est Présidente ;
 - o négocier et signer tout contrat relatif à la maîtrise foncière des Projets, suivant les modèles validés par la Direction Juridique du groupe EDF Energies Nouvelles ou à défaut après son accord préalable, notamment les promesses de bail et les accords de prestations de services portant sur la prospection foncière, tant au nom d'EDF EN France qu'au nom de(s) société(s) de projet dont EDF EN France est Présidente ;
 - o négocier et signer les baux, pour les Projets validés par le Comité de Direction du groupe EDF Energies Nouvelles et/ou le Comité d'Engagement du groupe EDF.
 - o mettre en œuvre les actions pour assurer la sûreté des ouvrages constituant les

1
M

2
M

Projets, en coordination avec la Direction Industrie du groupe EDF Energies Nouvelles en phase de construction jusqu'au transfert des Projets sous la responsabilité de la Gestion d'Actifs (Jalon « J3 »), en appliquant les mesures de sécurité adaptées pour ce type d'ouvrage, notamment en auditant périodiquement les mesures de sécurité des prestataires intervenant sur les ouvrages constituant les Projets; faire tous actes et notamment toutes déclarations à cet effet, y compris la suspension de toute intervention présentant des risques pour les personnes présentes sur site, tant au nom d'EDF EN France qu'au nom de(s) société(s) de projet dont EDF EN France est Présidente ;

- Dans la limite d'un montant annuel dont le plafond reste inférieur à 100.000 € HT, négocier et signer tous contrats de prestations de services nécessaires pour le développement des Projets; à cet effet, mettre à disposition les moyens humains et matériels d'EDF EN France ;
- Dans la limite d'un plafond de 1 M€ par opération, négocier, pour les Projets validés par le Comité de Direction du groupe EDF Energies Nouvelles et/ou le Comité d'Engagement du groupe EDF, et en étroite coordination avec la Direction Industrie du groupe EDF Energies Nouvelles et en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF EN France tant au nom d'EDF EN France qu'au nom de(s) société(s) de projet dont EDF EN France est Présidente, tous contrats de travaux, de fournitures ou de services liés à la construction des Projets ; effectuer toute commande d'exécution s'intégrant dans tout marché-cadre lié à la construction et l'exploitation des ouvrages constituant les Projets ;
- Faire tous actes d'exécution des contrats visés au présent article ; engager les dépenses y afférentes.

5. Concernant les accords commerciaux liés aux Projets:

Dans la limite d'un plafond de 1 M€ par opération et après accord de la Direction *Owner's Representative* d'EDF EN France :

- Répondre à tout appel d'offres, seul ou en groupement, faire tous actes à cet effet et signer tous accords s'y rapportant.

[...]

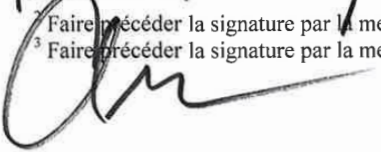
La présente délégation est accordée pour la durée de vos fonctions de Directeur Régional Nord concernant les activités terrestres d'EDF EN France et pour une durée qui, en tout état de cause, ne saurait excéder celle de mes propres pouvoirs.


[...]

Fait à Paris La Défense, le 2 mai 2018 en deux exemplaires

Nicolas COUDERC
Directeur Général Adjoint²

Didier Hellstern
Directeur Régional Nord³

Bon pour délégation de pouvoirs


Bon pour acceptation de pouvoirs et de responsabilités


² Faire précéder la signature par la mention manuscrite « Bon pour délégation de pouvoirs »

³ Faire précéder la signature par la mention manuscrite « Bon pour acceptation de pouvoirs et de responsabilités »

Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2018B10842

Code de vérification : jSSZejhYg8
<https://www.infogreffe.fr/controle>**Extrait Kbis****EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**
à jour au 4 décembre 2018**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	844 149 146 R.C.S. Nanterre
<i>Date d'immatriculation</i>	27/11/2018
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE DE CHAGNY
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Capital social</i>	5 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	100 Esplanade du Général de Gaulle - Coeur Défense - Tour B - 92932 PARIS LA DEFENSE CEDEX
<i>Activités principales</i>	Réalisation et exploitation d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité ainsi que toutes activités annexes et connexes que nécessiterait son objet social.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 27/11/2117
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2019

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES**Président**

<i>Dénomination</i>	EDF EN France
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Adresse</i>	100 Esplanade du Général de Gaulle - Coeur Défense - Tour B - 92932 PARIS LA DEFENSE CEDEX
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	434 689 915 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	KPMG S.A
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	2 Avenue Gambetta - Tour Eqho - CS 60055 - 92066 Paris la Défense CEDEX
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	775 726 417 R.C.S. Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	100 Esplanade du Général de Gaulle - Coeur Défense - Tour B - 92932 PARIS LA DEFENSE CEDEX
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Réalisation et exploitation d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité ainsi que toutes activités annexes et connexes que nécessiterait son objet social.
<i>Date de commencement d'activité</i>	09/11/2018
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création

Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2018B10842

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet

Tableau récapitulatif du foncier concerné par le poste de livraison et par les postes de conversion

	Parcelles d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m ²)	Surface de plancher des constructions (m ²)	Adresse Lieu-Dit	Commune
Poste de livraison	AX-126	84 282	19,50	SUR LES CHAMPS	CHAGNY
Poste de conversion			0,00		
	TOTAL	84 282	19,50		

Tableau récapitulatif des caractéristiques du poste de livraison et des postes de conversion

	Parcelles d'implantation	Caractéristiques (m)			Altitude au sol (m NGF)	Commune
		Longueur	Largeur	Hauteur		
Poste de livraison	AX-126	7,50	2,60	2,55	233,3	CHAGNY
Poste de conversion	AX-126	14,00	2,44	3,00	233,8	

Tableau récapitulatif du foncier concerné par les structures photovoltaïques

	Parcelles d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m ²)	Surface de la zone clôturée (m ²)	Surface "réelle" de l'ensemble des capteurs solaires (m ²)	Adresse Lieu-Dit	Commune
Structures photovoltaïques	AX-126	84 282	83 700	22 780	SUR LES CHAMPS	CHAGNY
	TOTAL	84 282	83 700	22780		

Contenu

- Localisation générale du projet
- Vue aérienne
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet

PC1 - PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

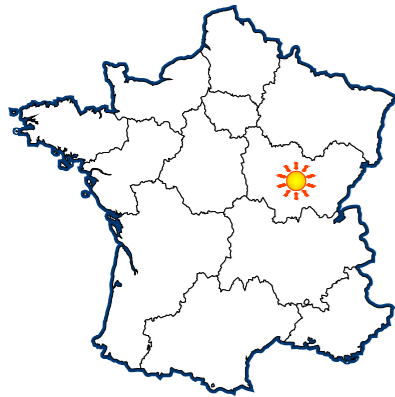
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE
CHAGNY
COMMUNE DE CHAGNY

LOCALISATION GÉNÉRALE
DU PROJET

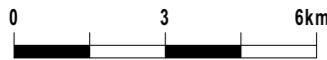
Légende



Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Echelle 1/150000 au format A3



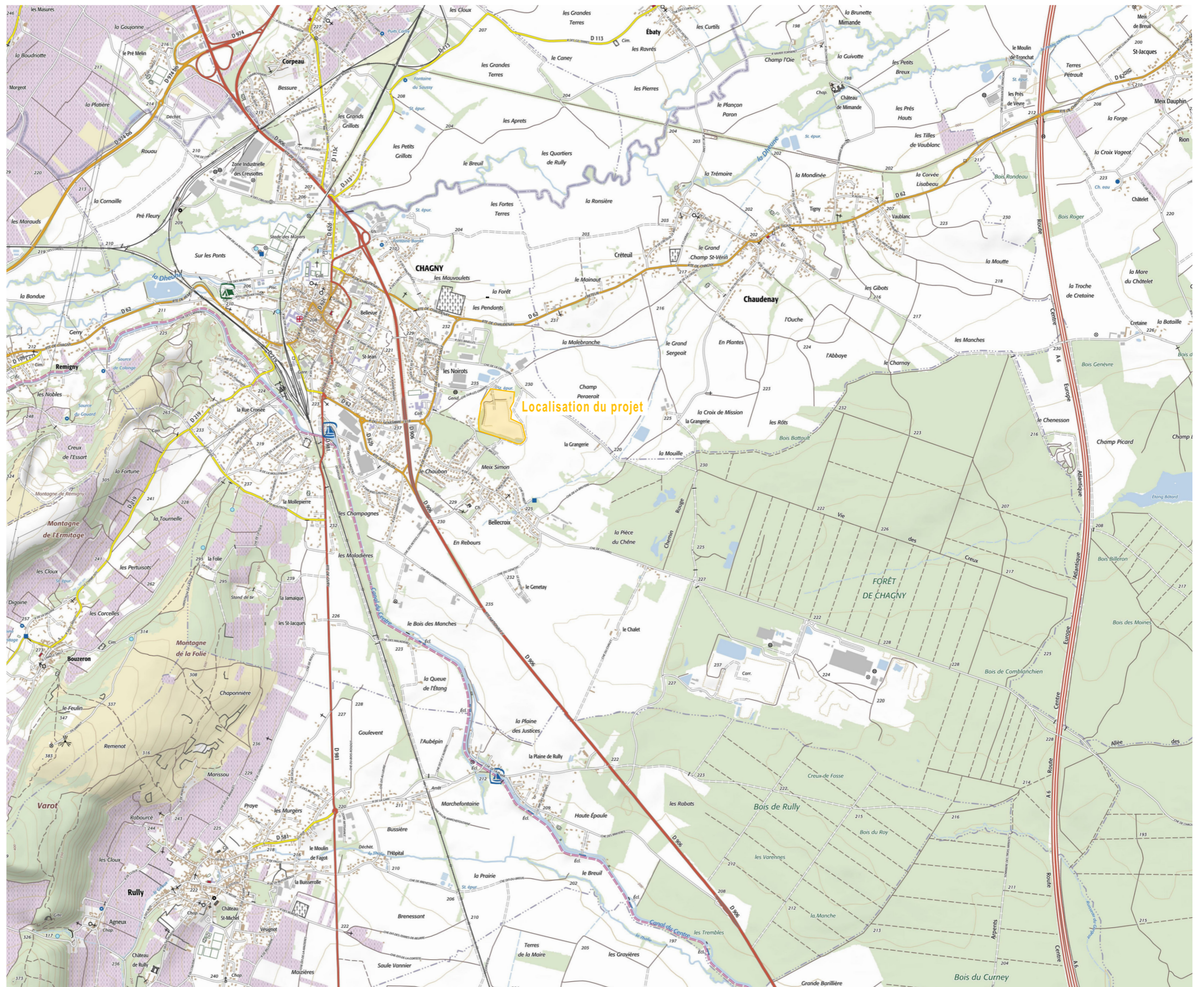
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 340 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex











DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE
CHAGNY
COMMUNE DE CHAGNY

VUE AÉRIENNE

Légende

Localisation de l'emprise clôturée de la centrale photovoltaïque

-  Localisation de l'emprise clôturée de la centrale photovoltaïque
-  Structures Photovoltaïques
-  Poste de conversion
-  Poste de livraison
-  Citerne souple 120m3
-  Clôture avec entrée

Echelle 1/2500 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS











EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

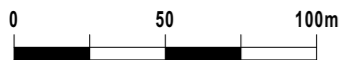
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE
CHAGNY
COMMUNE DE CHAGNY

PLAN CADASTRAL DU FONCIER
CONCERNÉ PAR LE PROJET

Légende

-  Clôture avec entrée
-  Foncier concerné par la présente demande
-  Limite cadastrale
-  Limite de section
-  Limite de lieu-dit
-  Bâtiments existants
-  Chemin existant
-  Foncier non concerné par la présente demande

Echelle 1/2500 au format A3



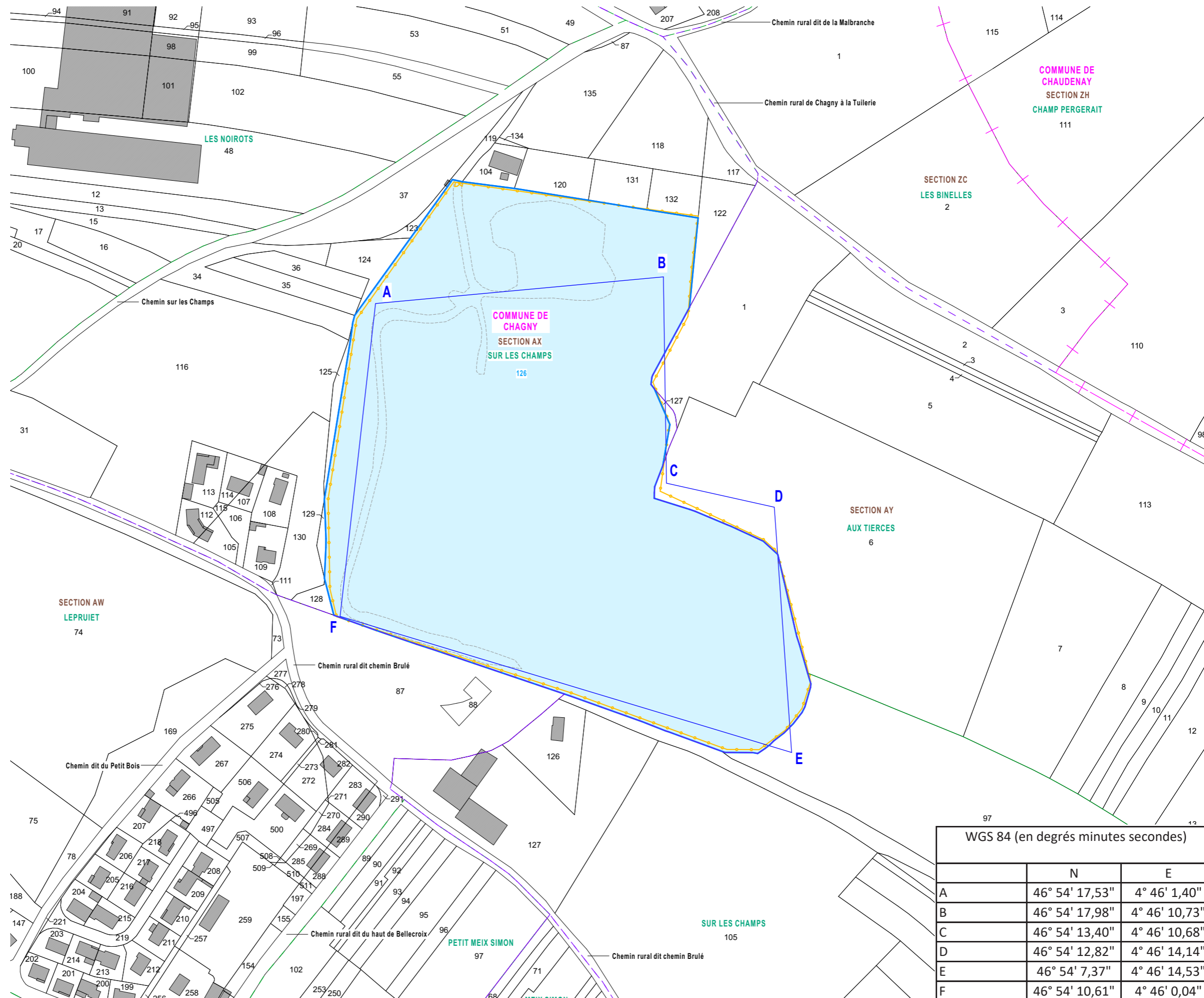
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



WGS 84 (en degrés minutes secondes)		
	N	E
A	46° 54' 17,53"	4° 46' 1,40"
B	46° 54' 17,98"	4° 46' 10,73"
C	46° 54' 13,40"	4° 46' 10,68"
D	46° 54' 12,82"	4° 46' 14,14"
E	46° 54' 7,37"	4° 46' 14,53"
F	46° 54' 10,61"	4° 46' 0,04"

Contenu

- Plan de masse topographique - Etat existant
- Plan de masse général du projet
- Plan de masse de l'entrée, du poste de conversion et du poste de livraison
- Plan de masse du projet en limite sud
- Plan de masse du projet en limite est
- Plan de masse général - Format A0 - au 1/500ème (voir document joint)

PC2 - PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



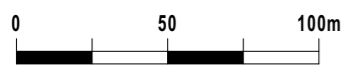
EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

**PLAN DE MASSE
TOPOGRAPHIQUE
ETAT EXISTANT**

Légende

- 219 Foncier concerné par la présente demande
- Limite cadastrale
- - - Limite de section
- - - Limite de lieu-dit
- Bâtiments existants
- - - Chemin existant
- Végétation à supprimer
- Végétation existante maintenue
- ▬ Talus et fossé
- ⊙ Puit existant

Echelle 1/2500 au format A3



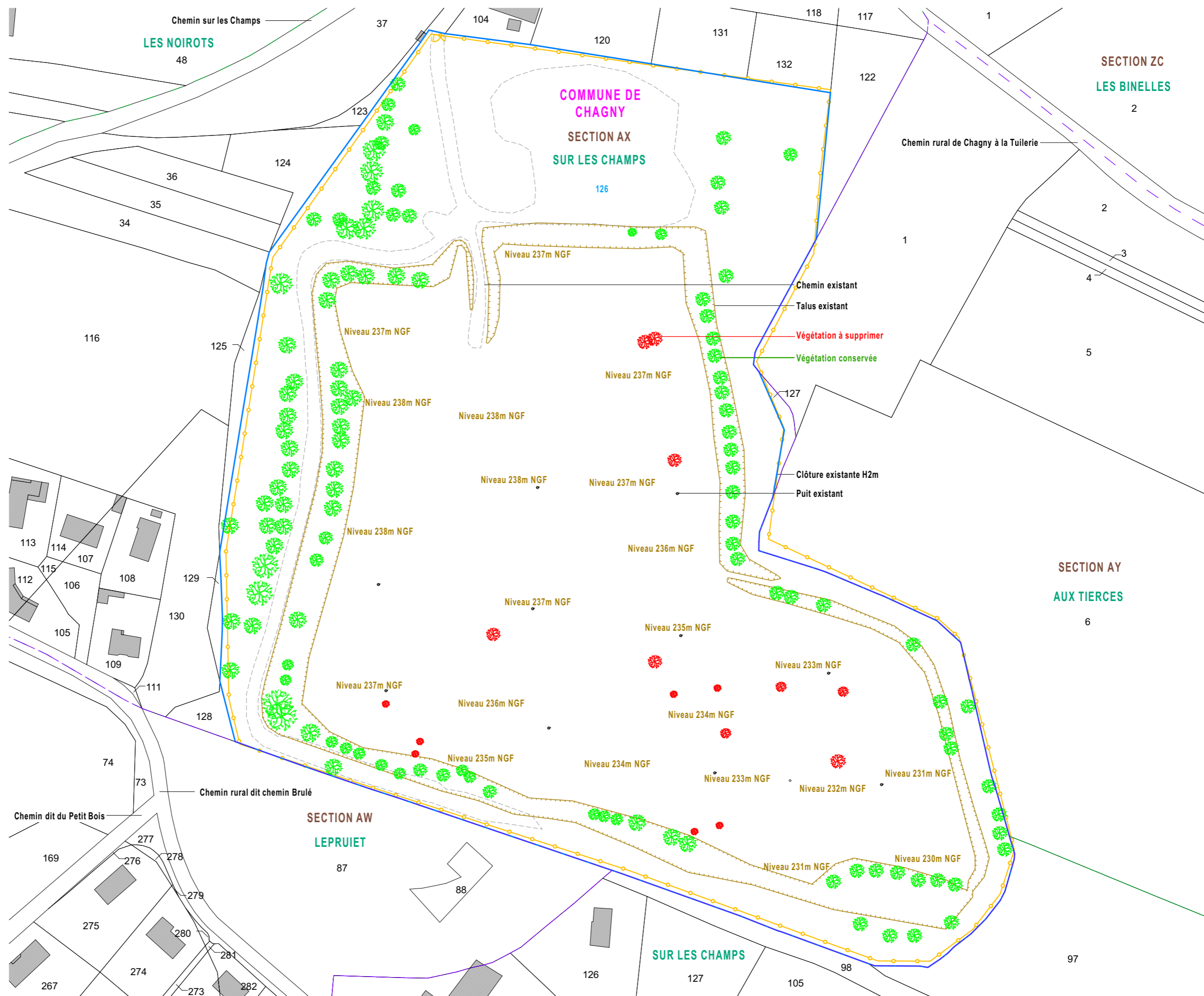
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



**PLAN DE MASSE
DU PROJET**

Légende

- 219 Foncier concerné par la présente demande
- Limite cadastrale
- - - Limite de section
- - - Limite de lieu-dit
- Bâtiments existants massifs
- Structures Photovoltaïques
- Poste de conversion
- Poste de livraison
- Piste renforcée à créer
- Piste légère à créer
- - - Chemin existant
- Clôture existante
- Citerne souple 120m3
- Végétation existante conservée
- ▬ Talus et fossé
- - - Zone d'exclusion
- ⊙ Puit existant

Echelle 1/2500 au format A3
0 50 100m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



**PLAN DE MASSE DE L'ENTRÉE
DU POSTE DE LIVRAISON ET
DU POSTE DE CONVERSION**

Légende

- 219 Foncier concerné par la présente demande
- Limite cadastrale
- - - Limite de section
- - - Limite de lieu-dit
- Bâtiments existants massifs
- Structures Photovoltaïques
- Poste de conversion
- Poste de livraison
- Piste renforcée à créer
- Piste légère à créer
- - - Chemin existant
- Clôture existante
- Citerne souple 120m3
- Végétation existante conservée
- Talus et fossé
- - - Zone d'exclusion

Echelle 1/750 au format A3

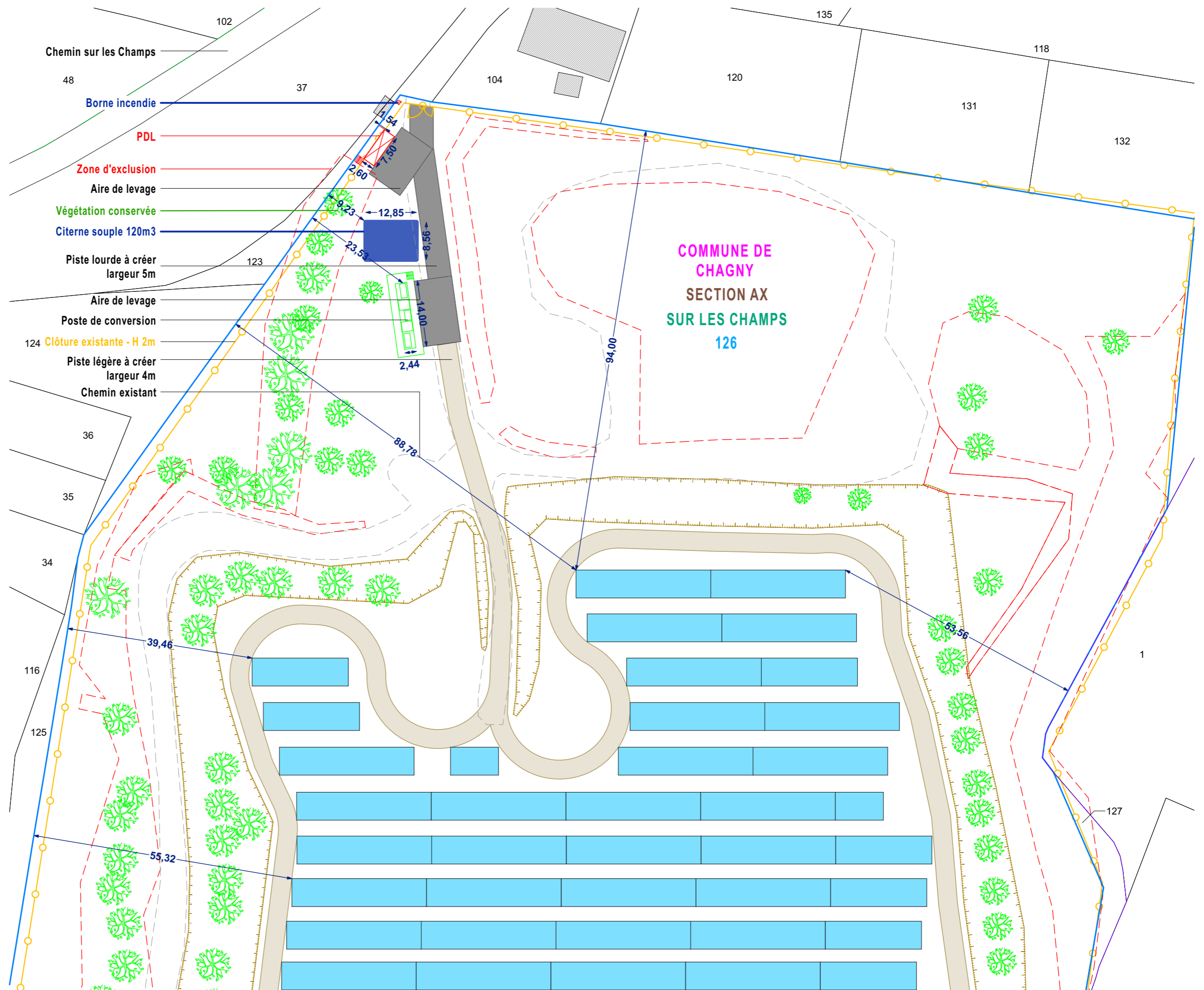


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

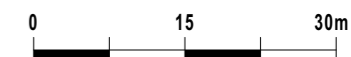


PLAN DE MASSE DU PROJET
EN LIMITE SUD

Légende

- 219 Foncier concerné par la présente demande
- Limite cadastrale
- - - Limite de section
- - - Limite de lieu-dit
- Bâtiments existants massifs
- Structures Photovoltaïques
- Piste légère à créer
- Chemin existant
- Clôture existante
- Végétation existante conservée
- Talus et fossé
- - - Zone d'exclusion
- ⊕ Puit existant

Echelle 1/750 au format A3

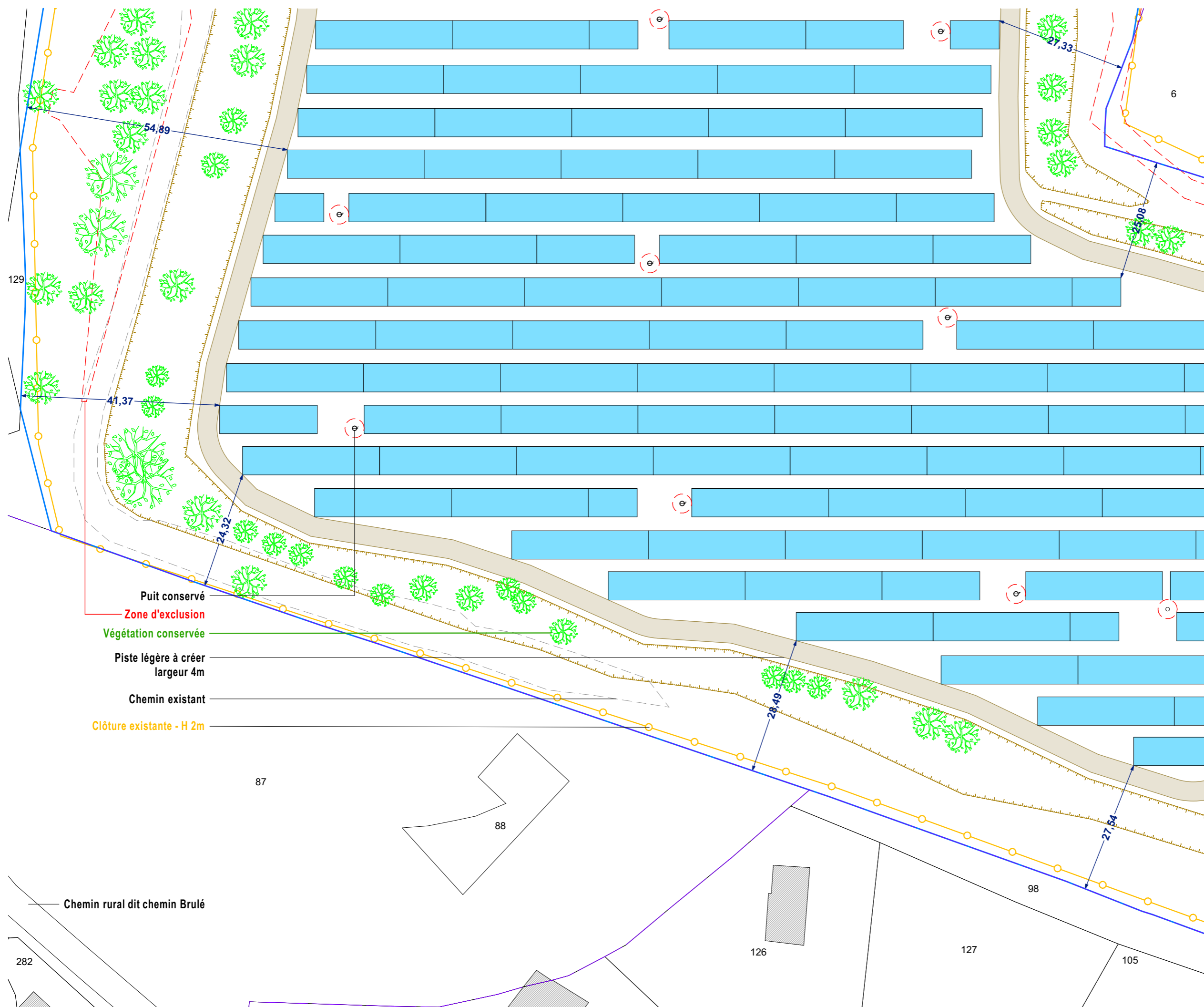


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



PLAN DE MASSE DU PROJET
EN LIMITE EST

Légende

- 219 Foncier concerné par la présente demande
- Limite cadastrale
- - - Limite de section
- - - Limite de lieu-dit
- Bâtiments existants massifs
- Structures Photovoltaïques
- Piste légère à créer
- Chemin existant
- Clôture existante
- Végétation existante conservée
- Talus et fossé
- - - Zone d'exclusion
- ⊕ Puit existant

Echelle 1/750 au format A3

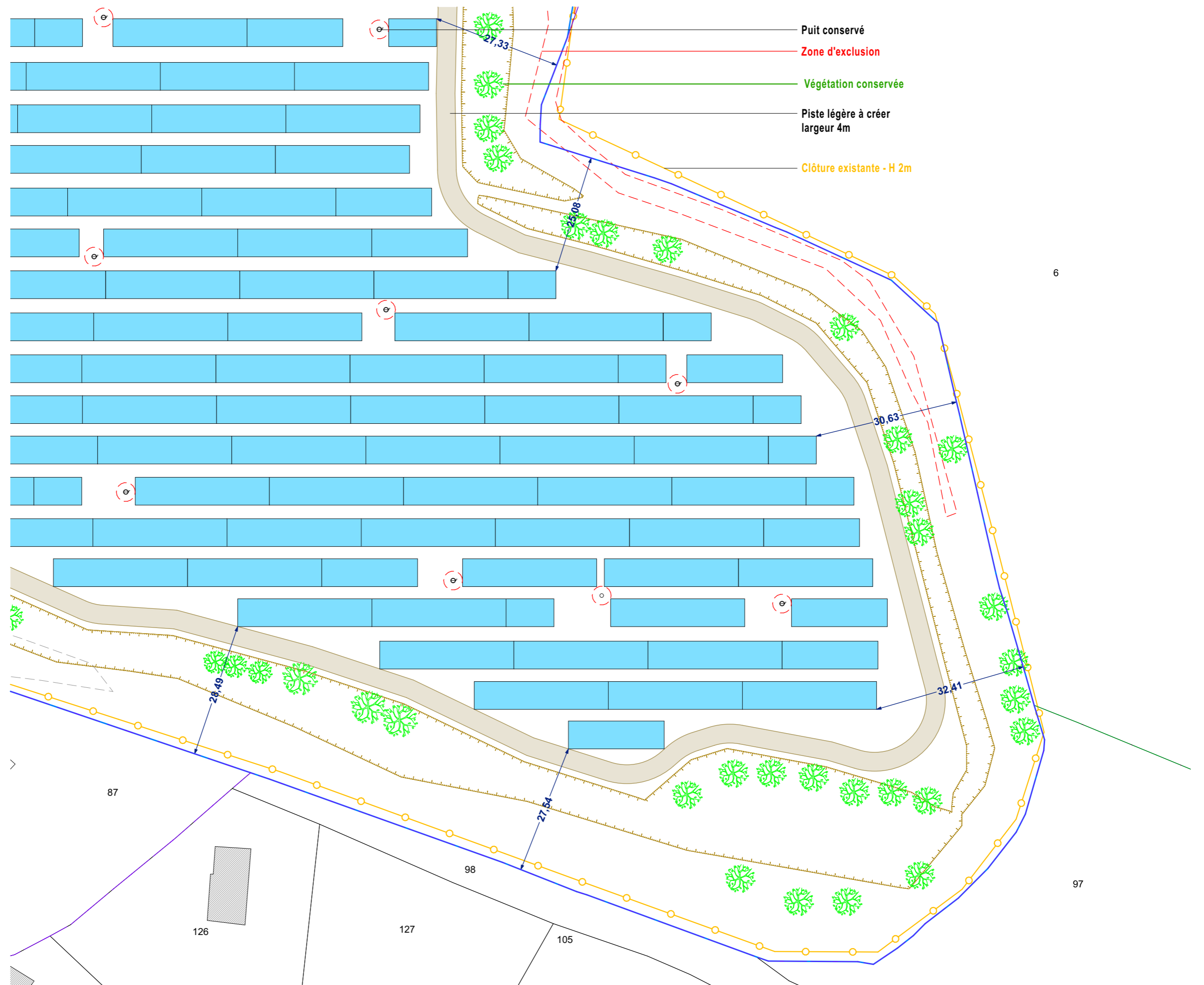


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



Contenu

- Plan de Localisation des Coupes AA', BB'
- Coupe AA' - Etat existant et projeté
- Coupe BB' - Etat existant et projeté
- Coupe d'une structure
- Coupe du poste de livraison
- Coupe du poste de conversion

PC3 - PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

Architecte













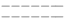




I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



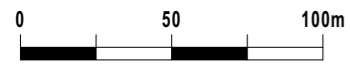
EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

PLAN DE LOCALISATION
DES COUPES AA', BB'

Légende

-  Foncier concerné par la présente demande
-  Limite cadastrale
-  Limite de section
-  Limite de lieu-dit
-  Bâtiments existants massifs
-  Structures Photovoltaïques
-  Poste de conversion
-  Poste de livraison
-  Piste renforcée à créer
-  Piste légère à créer
-  Chemin existant
-  Clôture existante
-  Citerne souple 120m3
-  Végétation existante conservée
-  Talus et fossé
-  Zone d'exclusion
-  Puit existant

Echelle 1/2500 au format A3

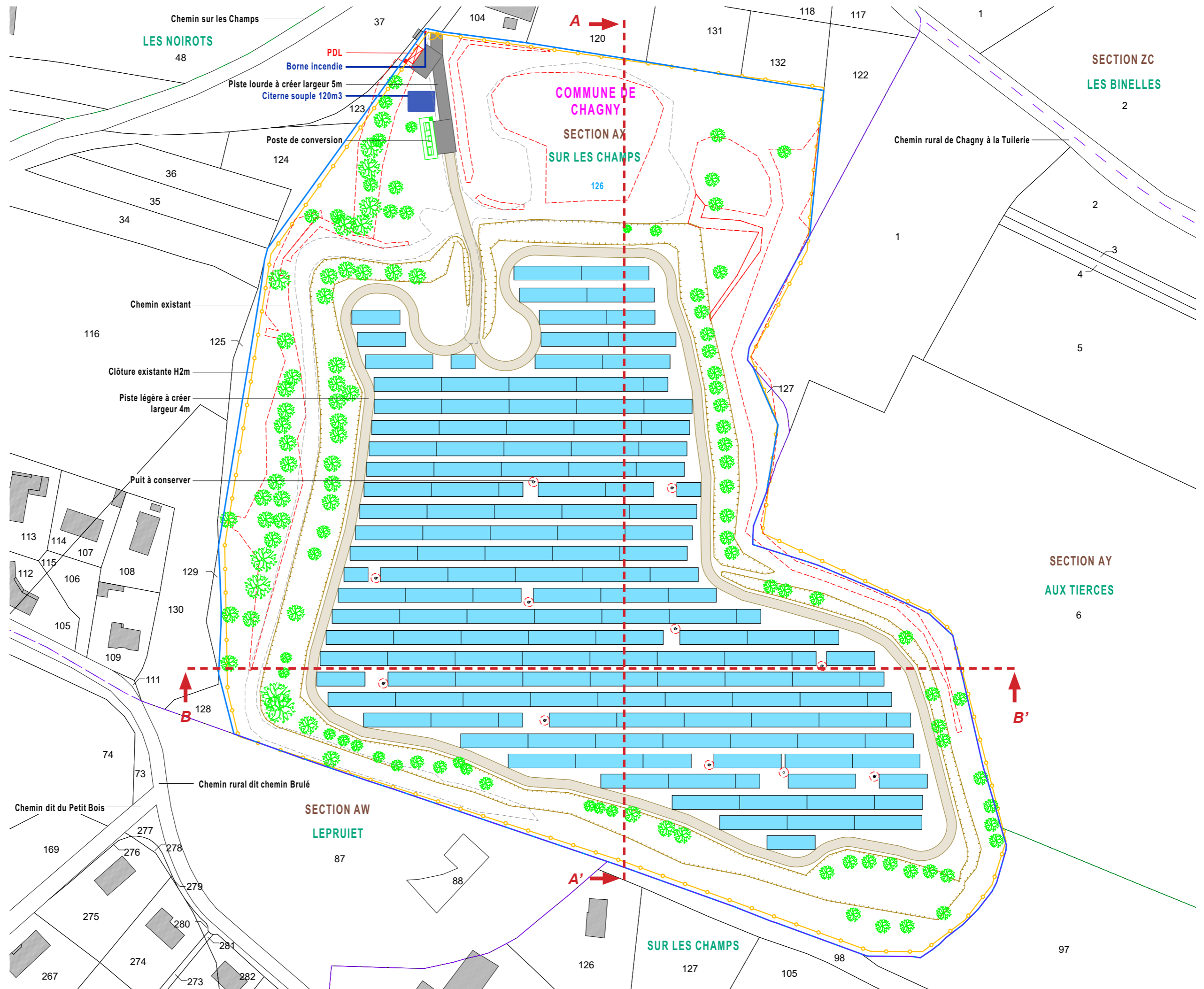


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS








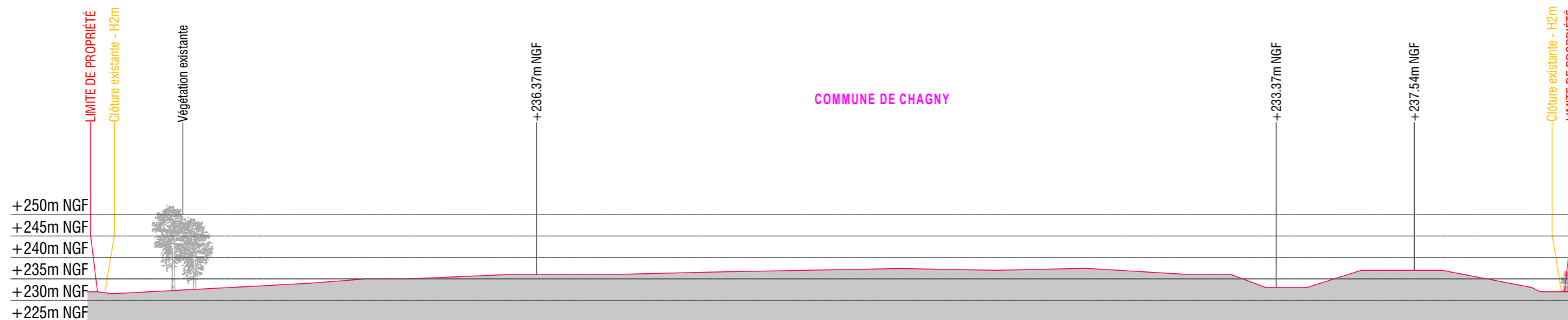
EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



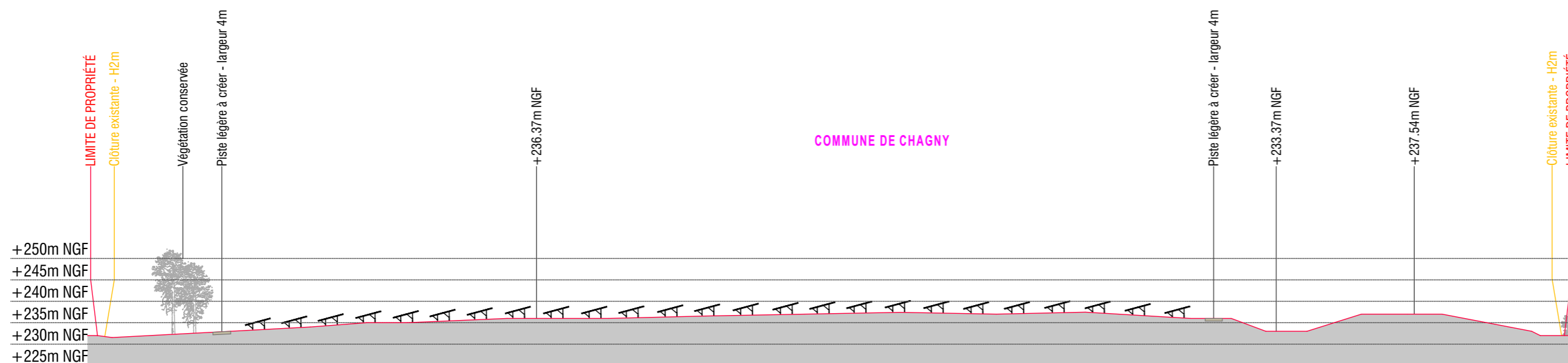
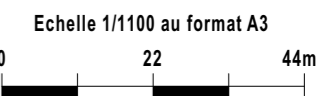
COUPE AA'
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

Légende

-  Terrain naturel
-  Structures Photovoltaïques
-  Vegetation existante
-  Voie existante
-  Piste légère à créer



Coupe AA' - Etat existant



Coupe AA' - Etat projeté

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

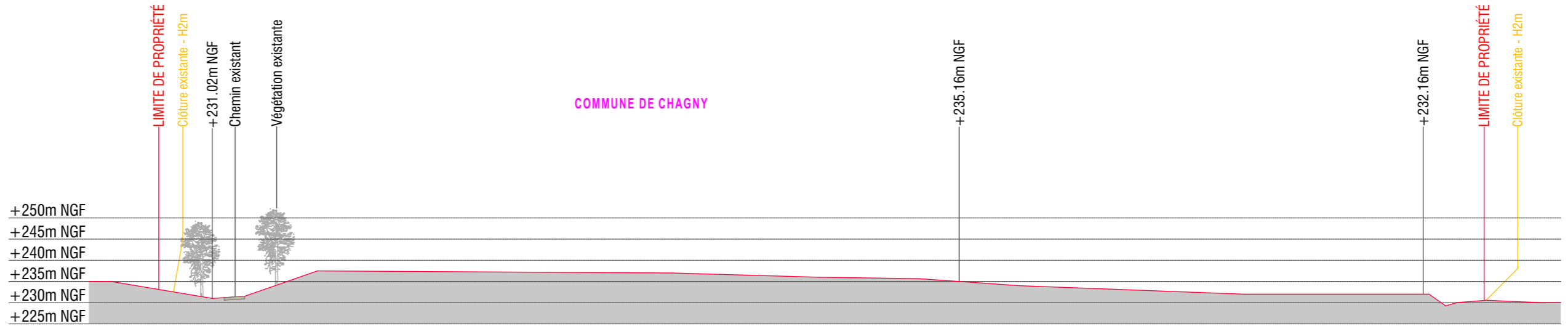


EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

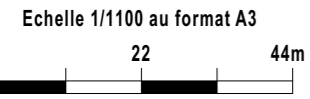
COUPE BB'
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

Légende

-  Terrain naturel
-  Structures Photovoltaïques
-  Végétation existante
-  Voie existante
-  Piste légère à créer



Coupe BB' - Etat existant

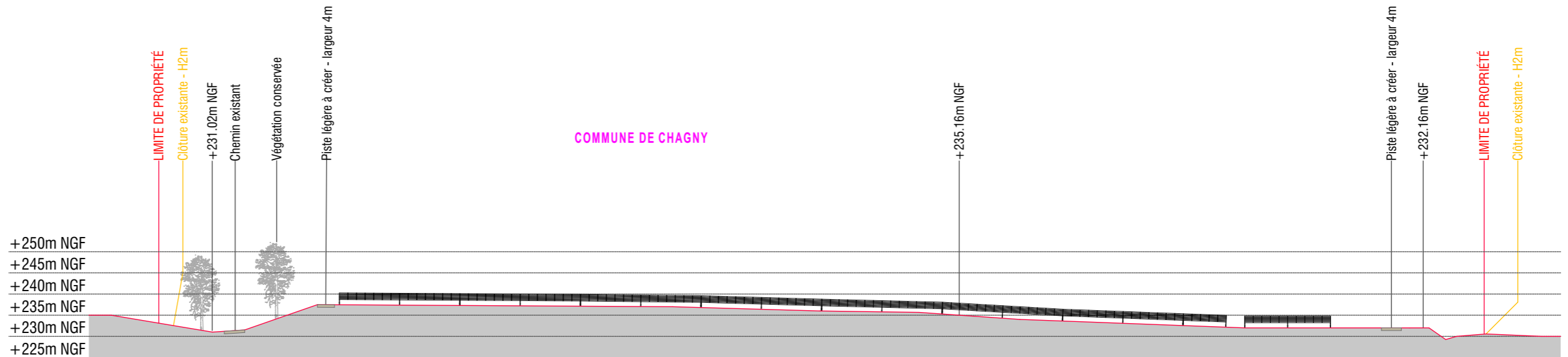


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



Coupe BB' - Etat projete

COUPE D'UNE STRUCTURE
PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

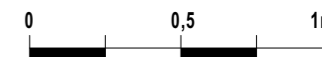
Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

Hauteur de 2.6 m
Longueur de 28,5m (84 panneaux)
Longueur de 20m (56 panneaux)
Longueur de 10m (28 panneaux)
Largeur de 6.1m
Inclinaison de 15 degrés
Largeur projetée au sol de 5.9 m

Terrain naturel compris entre
+230m et +238m NGF

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur (maximum 0.20m) seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

Echelle 1/25 au format A3

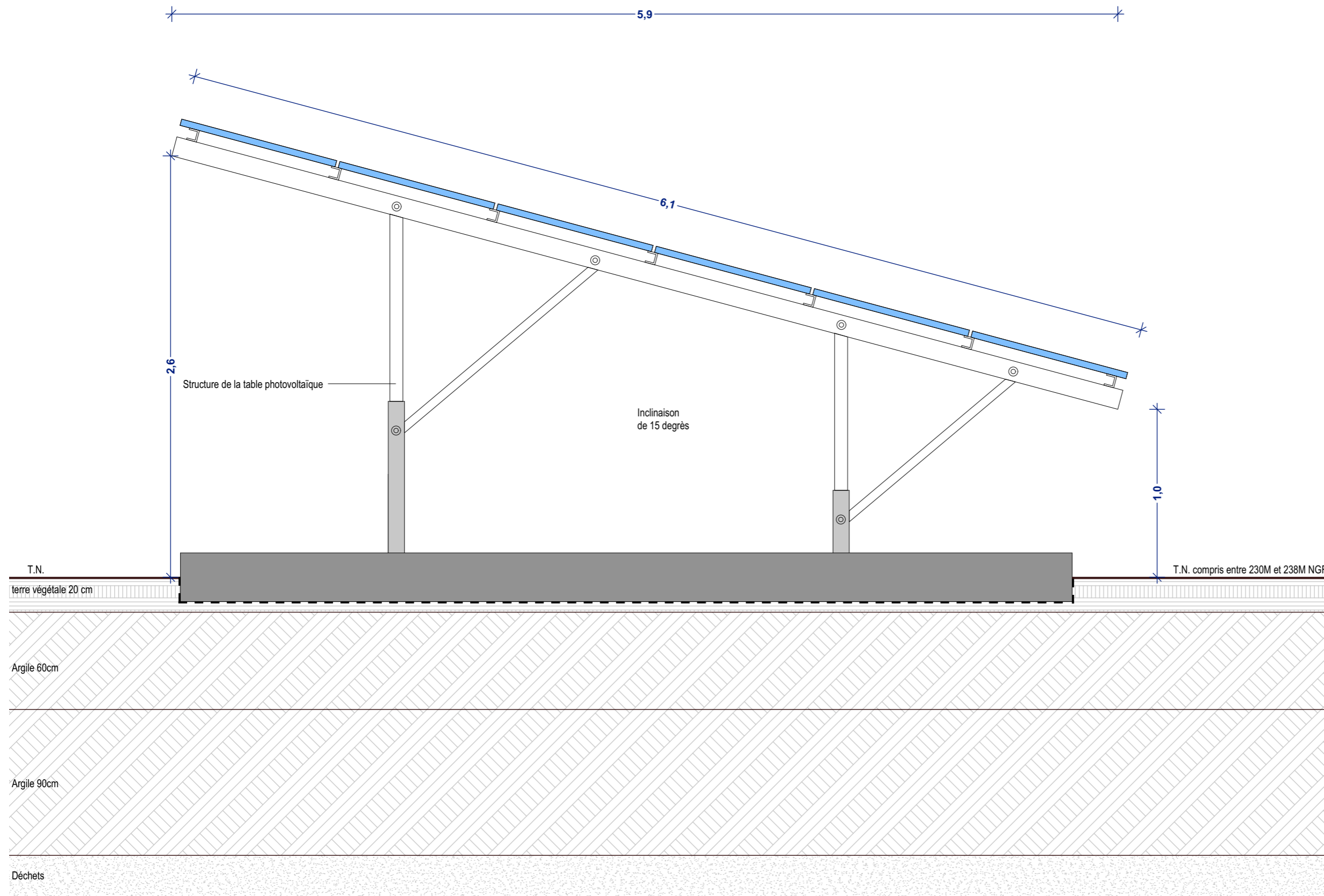


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



COUPE DU POSTE DE LIVRAISON

Légende

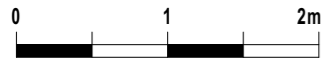
Caractéristique du poste de livraison électrique (PDL) :

Hauteur de 2,6m
Longueur de 7,5m
Largeur de 2,6m

Altitude : +233,30m NGF

Aspect extérieur:
Enduit ton «gris clair» RAL 7035

Echelle 1/50 au format A3



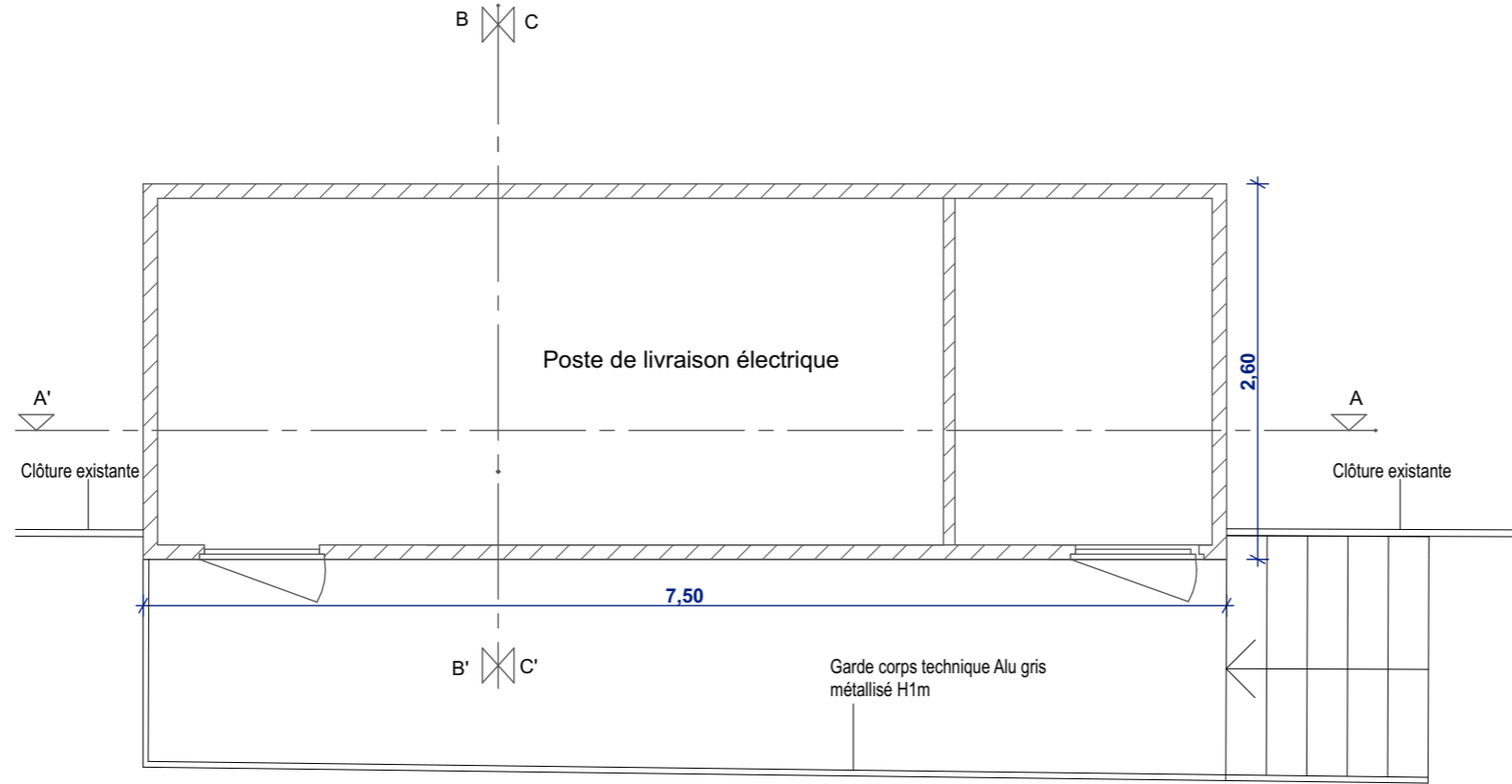
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

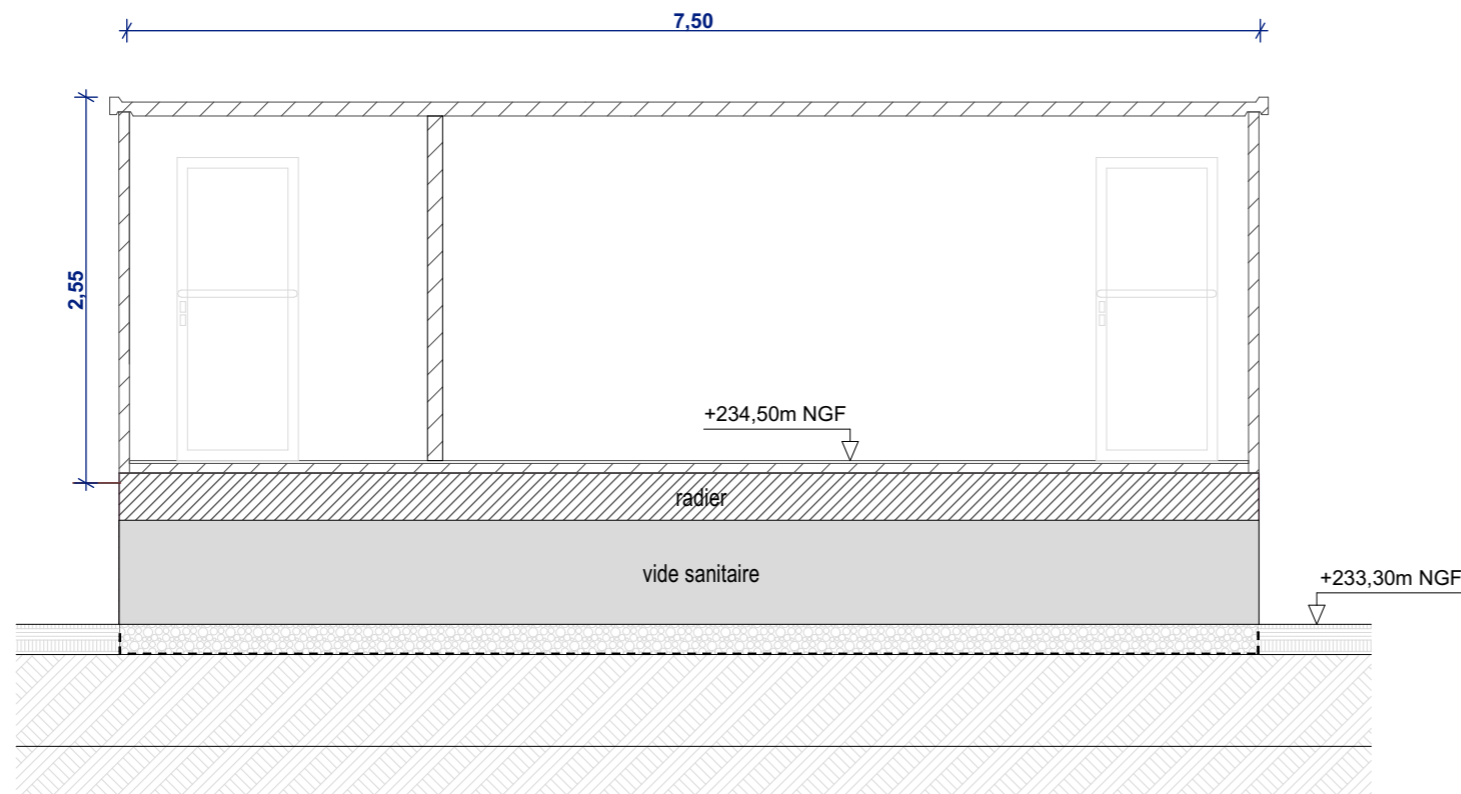
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



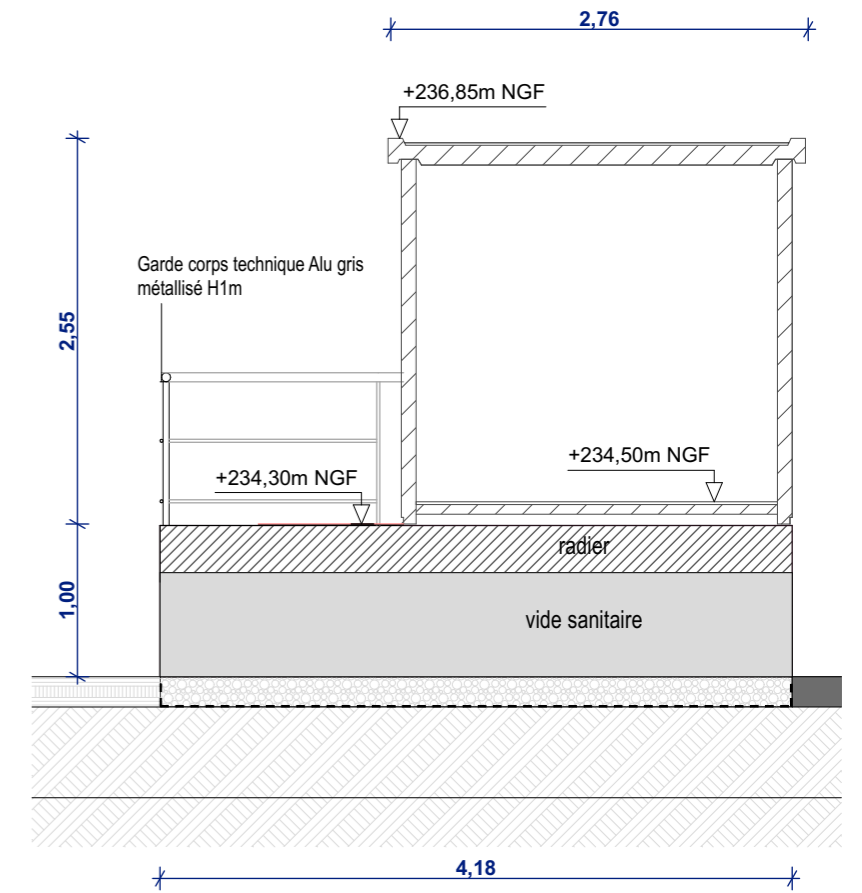
EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



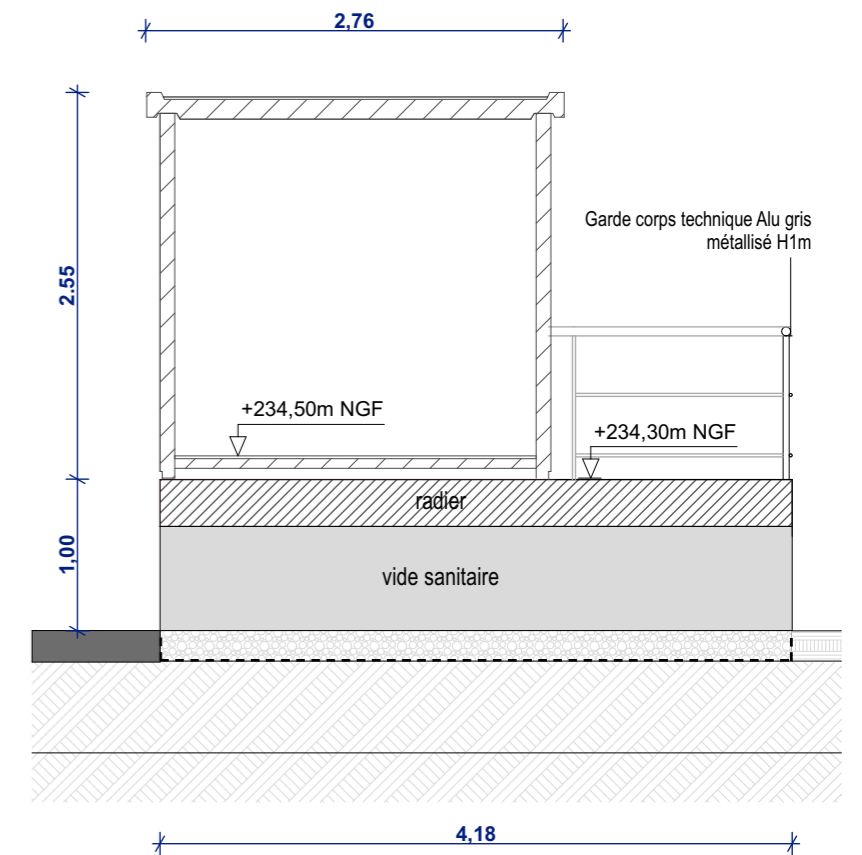
Vue en plan



Coupe AA'



Coupe CC'



Coupe BB'

**COUPES DU POSTE
DE CONVERSION**

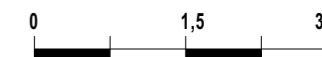
Légende

Caractéristiques du poste de conversion :
Hauteur de 3.0m
Longueur de 14.0m
Largeur de 2.4m
Aspect extérieur:
Enduit ton «vert» RAL 6005

Altitude PDC : +233.80m NGF
Acrotère : +237,80m NGF

Le modèle du poste de transformation est donné à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer suivant les appels d'offre. Les dimensions et teintes resteront similaires. Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

Echelle 1/75 au format A3

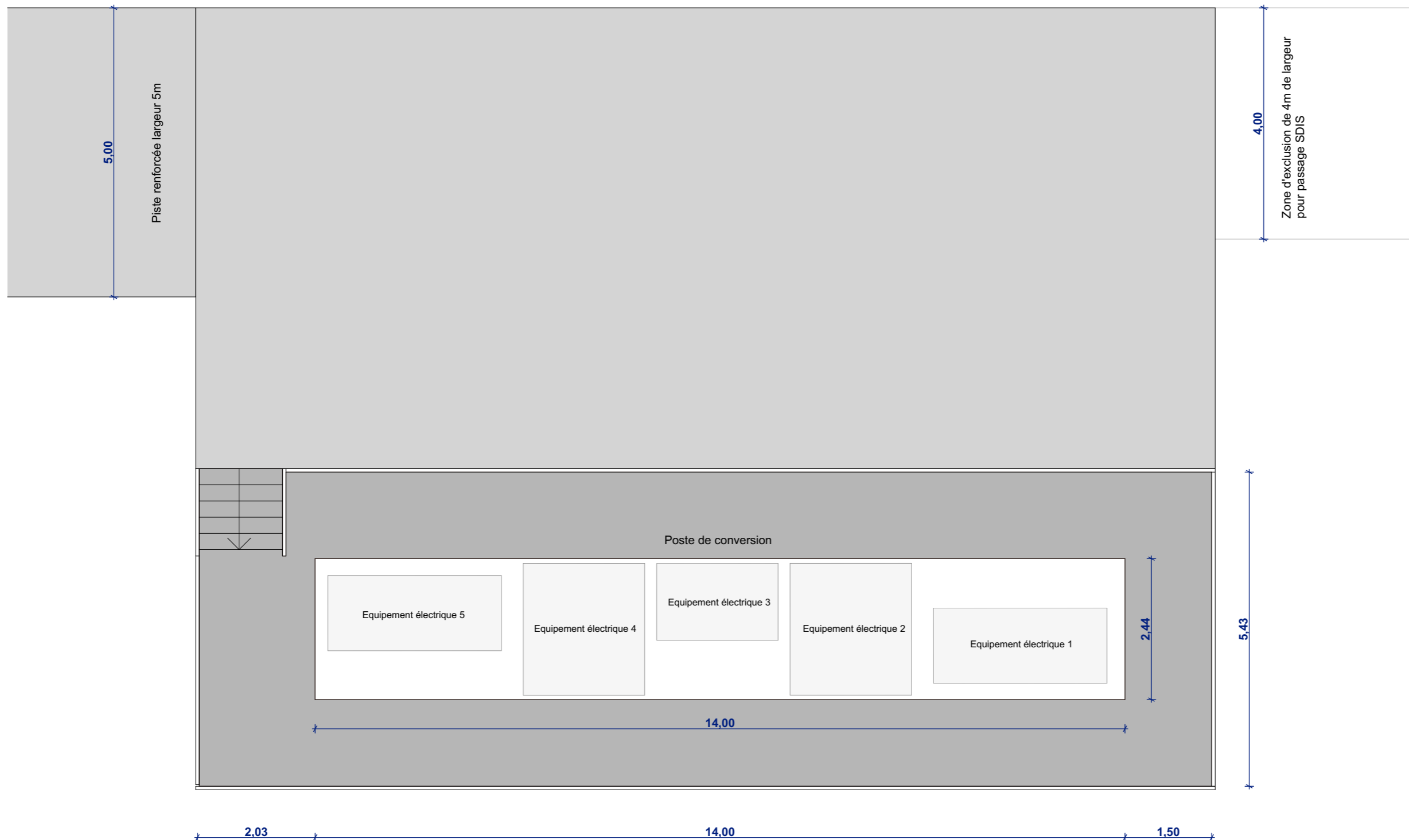


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



Plan de localisation des coupes au 1/75ème

**COUPES DU POSTE
DE CONVERSION**

Légende

Caractéristiques du poste de conversion :

Hauteur de 3.0m

Longueur de 14.0m

Largeur de 2.4m

Aspect extérieur:

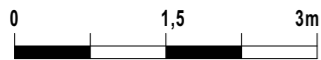
Enduit ton «vert» RAL 6005

Altitude PDC : +233.80m NGF

Acrotère : +237,80m NGF

Le modèle du poste de transformation est donné à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer suivant les appels d'offre. Les dimensions et teintes resteront similaires. Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

Echelle 1/75 au format A3



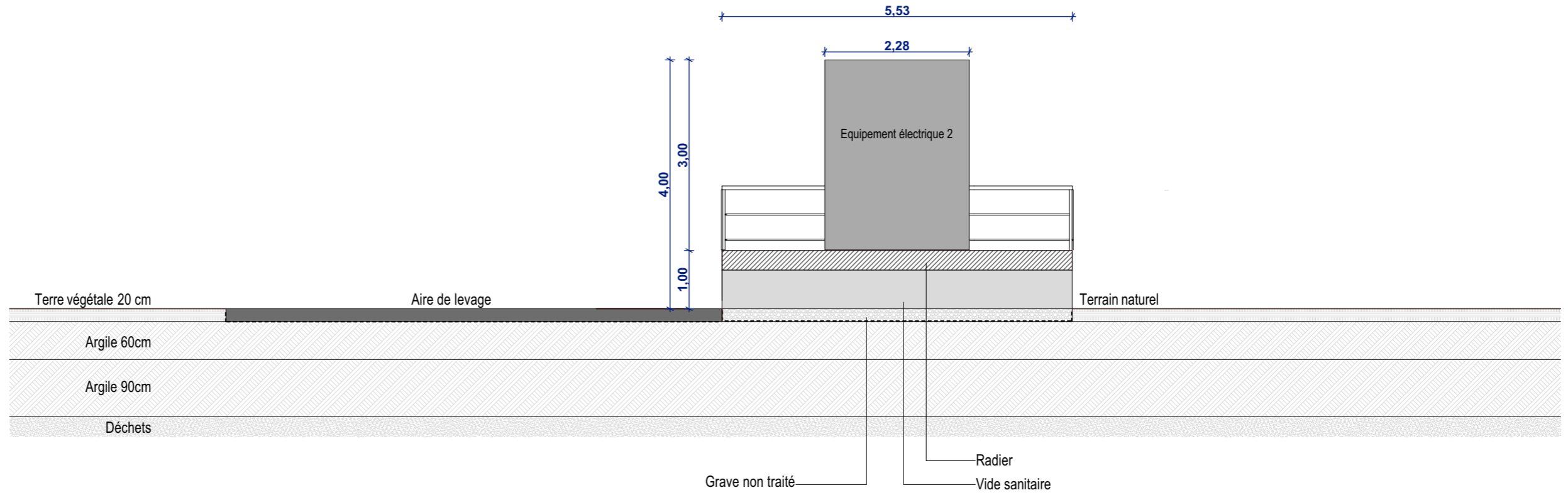
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

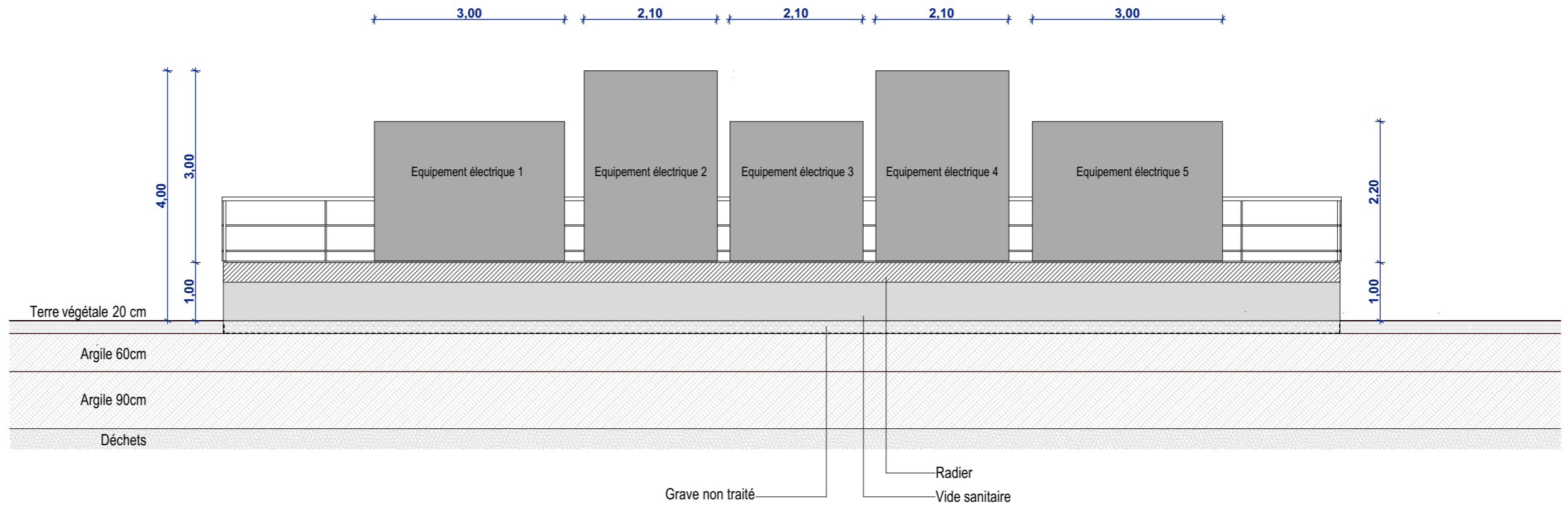
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



Coupe BB'



Coupe AA'

Contenu

- Notice décrivant le terrain
et présentant le projet

PC4 - NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Etat initial du terrain et de ses abords

Situation géographique

Ce dossier présente le projet de réalisation de la centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Chagny, dans le département de la Saône-et-Loire (71), en région Bourgogne-Franche-Comté. Il est situé sur un Centre d'Enfouissement Technique en post-exploitation, au niveau du lieu-dit « Sur les Champs ». Ce projet occupe l'ensemble de la parcelle AX n°126, soit une superficie totale de 8,4 hectares.

Présentation générale

Le site d'implantation est une ancienne décharge d'ordures ménagères, le SMET 71 est responsable de la post-exploitation du site. L'emprise du projet solaire correspond à l'ensemble du CET qui est entièrement clôturé et encerclé par une haie arborée.

Il semblerait que le terrain ait d'abord été utilisé pour extraire des matériaux argileux à destination de la tuilerie de Chagny. C'est en 1965 que la commune de Chagny obtient, par un arrêté préfectoral, l'autorisation d'exploiter une décharge contrôlée d'ordures ménagères. Les derniers déchets ont été enfouis en 1995. Le site a été divisé en neuf alvéoles, ouvertes et refermées au fur et à mesure de l'exploitation. On estime la hauteur des déchets entre 9 à 10 mètres, et le total enfouit cumule autour de 400 mille tonnes.

Le terrain est composé d'un grand dôme sous lequel ont été stockés les déchets. Ce dôme a été réalisé de manière à former un large plateau d'environ 4 ha sur lequel les structures photovoltaïques seront installées, ce plateau est percé de onze puits de dégazage.

Le dôme est entouré par un fossé périphérique servant à canaliser les eaux de pluies jusque dans un bassin prévu à cet effet situé dans le coin Sud-Est du site. Entre le fond du fossé et le haut du talus la différence d'altitude est de 5 mètres.

La zone au Nord-Ouest du site, entre le portail d'accès et la torchère, est un espace où le terrain est non-surélevé. Inversement, le coin Nord-Est est occupé par un petit dôme enherbé qui surplombe le reste du terrain.

Les accès

Depuis l'autoroute A6 en provenance du Sud, l'accès à la commune d'implantation se fait via la départementale 906 (ancienne Route Nationale 6). L'approche du site se fait par un carrefour giratoire sur la RD62, qui donne sur le Chemin Brûlé qui permet de rejoindre le Chemin sur les Champs.

En arrivant depuis Paris, il faut quitter l'A6 au niveau de Beaune et rejoindre Chagny via le réseau de routes secondaires : D1074, D974 et D114C. Ensuite, la route de Chaudenay permet de rejoindre la D62, aussi appelée route de Saint-Loup de la Salle. Il faut ensuite emprunter le Chemin de la Grangerie pour enfin atteindre le Chemin sur les Champs.

Le portail d'accès à la future centrale solaire est le même que l'actuel portail utilisé pour l'exploitation de l'ex-CET. Ce portail est situé le long du Chemin sur les Champs.

L'ensemble du tracé ne présente aucune difficulté vis-à-vis de la circulation des poids lourds.

Le paysage : végétation et constructions

Le terrain d'implantation est au carrefour entre plusieurs usages du sol. En effet, il se situe à la frontière entre, à l'Ouest, la partie urbanisée de la commune et, à l'Est, des plaines agricoles. On trouve dans le paysage à l'Est les éléments caractéristiques: des champs, des pâtures et des dépôts agricoles. Un corps de ferme est localisé à trente mètres au Sud du site.

L'espace au Sud-Ouest est occupé par des habitations, le quartier résidentiel de Bellecroix est à une centaine de mètres. Le lotissement le plus proche se situe à environ 50 mètres de la clôture de l'ancien CET, vers le sud-ouest. En continuant dans cette direction, on trouve des infrastructures urbaines, comme la gendarmerie à un peu moins de 500 mètres. En face de la gendarmerie, de l'autre côté de la route de Saint-Loup de la Salle, on trouve le collège Louise Michel et le gymnase municipal.

Aux alentours du projet, le paysage bâti est également industriel. Le portail d'accès au site se trouve au cœur de la zone artisanale des Noirot. Immédiatement au nord du terrain, il existe une installation de sablage. De l'autre côté de la route, on trouve l'usine de la Compagnie Viticole de Bourgogne et la station d'épuration associée.

Plus généralement, le terrain d'implantation se trouve au sein de l'unité paysagère des Hautes-Côtes. Le paysage local présente un relief chaotique dans lequel le champ visuel est très rapidement limité par les crêtes boisées. Le paysage éloigné est marqué par des zones d'élevage de viande bovine et par la production forestière. Le paysage rapproché est majoritairement couvert par des forêts, puis viennent les prairies, les bocages et les cultures. Cette répartition est révélatrice d'un contexte agro-naturel assez préservé.

Aucun monument historique se situe dans l'aire d'étude du projet.

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Insertion du projet dans son environnement

Aménagement du terrain

Les structures solaires seront installées sur le dôme de l'ancien CET. Le couvert correspond à une zone pâturée par des moutons, les talus sont marqués par la présence d'arbres plantés. Le milieu est donc très anthropisé, ce qui limite le développement d'habitats d'intérêt. De plus, la présence d'une activité humaine contribue au maintien de l'ouverture des milieux, en particulier les pâtures permanentes mésotrophes et la prairie post-pâturage. On observe une espèce emblématique de ce milieu : le Coquelicot. Par ailleurs, huit espèces indésirables sont présentes, mais seulement quatre ont été considérées comme invasives en Bourgogne : la Vergerette annuelle, l'Erigeron du Canada, le Robinier faux-acacia et la Renouée du Japon. Leur présence est le marqueur de la perturbation du milieu.

Le terrain est encerclé par un fossé qui est planté d'arbres. Cette haie arborée est intégralement conservée par le projet. Seuls les quelques arbres d'ornement sur le plateau du dôme seront retirés afin d'installer les structures solaires.

Les éléments liés à la post-exploitation, comme les piézomètres, les puits de dégazage ou la torchère ne seront pas impactés par le projet. Un rayon d'exclusion de 2 mètres tout autour des puits de dégazage a été pris en compte afin d'assurer leur libre accès.

Aucun terrassement ou remblai n'est nécessaire pour la construction de la centrale photovoltaïque.

Aucun cours d'eau ne coule à proximité du site d'implantation de la centrale solaire et aucune zone humide n'est identifiée.

Enfin, pour accéder au site, il n'est pas nécessaire de créer des aménagements particuliers. La clôture existante est conservée et le portail en place est remplacé par un nouveau comparable à l'ancien.

Éléments constitutifs de la centrale photovoltaïque

La centrale photovoltaïque est constituée de structures de panneaux solaires fixes au sol, d'un local de transformation électrique et d'un poste de livraison qui sert à distribuer l'électricité produite vers le réseau national. Tous ces éléments sont situés sur le terrain, à l'intérieur d'une surface clôturée. L'ensemble des éléments de la centrale photovoltaïque occupe une surface utile de 3,8 ha.

Le site est occupé par une surface équivalente d'environ 2,25 ha m² de panneaux photovoltaïques (surface dite projetée). Les panneaux photovoltaïques sont de couleur foncée, proche du bleu marine ou du gris anthracite. Les structures de support des panneaux mesurent 2,6 m de haut, le matériau utilisé est l'acier. Les structures solaires, orientées sud, forment un ensemble homogène sur la surface du plateau. Des longrines permettront d'ancrer les structures au sol tout en garantissant la pérennité de la couche d'argile située sous 20 centimètres de terre végétale. Cette solution consiste à retirer 15 cm de terre végétale, stabiliser avec un géotextile pour ensuite poser une longrine de 30 cm de haut.

Une piste renforcée, dite lourde, relie le portail, le poste de livraison, la citerne incendie, le poste de conversion et l'espace périphérique. Cette piste est nécessaire à la circulation d'engins lourds et au

transport du poste de transformation électrique. La piste mesure 36 mètres de long et 5 mètres de large. Elle sera décaissée et renforcée par de la grave non traitée, de couleur claire.

Entre le talus bordant le plateau et la zone utile pour l'implantation des panneaux, un espace périphérique, d'une largeur minimum de 4 mètres est prévu pour la circulation d'un véhicule de maintenance tout autour de la centrale. La longueur de cet espace périphérique est de 1 000 mètres et ne requiert aucun traitement du sol.

Le poste de livraison doit être accessible depuis une voie publique, il est donc placé dans la continuité de la clôture, juste à côté du portail d'accès. Cet emplacement laisse suffisamment d'espace pour qu'un véhicule de maintenance stationne sans gêner la circulation. Les dimensions du poste électrique de livraison sont les suivantes : 2,6 m de haut, 7,5 m de long et 2,6 m de large. La couleur de ce bâtiment est blanc RAL 7035 ou équivalent. Afin d'ancrer le poste au sol sans aucune fondation souterraine, une surélévation bétonnée de 1 mètre sera construite.

Le poste de transformation électrique repose sur une dalle bétonnée de 14 mètres sur 2,4 mètres, la fondation du poste se matérialise également par une surélévation bétonnée d'un mètre. Sur cette dalle bétonnée, sont installés les différents équipements électriques, pouvant atteindre jusqu'à 3 mètres de haut. L'aspect extérieur de cette installation est vert mousse RAL 6005. Il est installé au nord du terrain près de l'entrée et au plus loin des habitations.

Une citerne souple de 120 m³ est prévue près de l'entrée, au bord de la piste renforcée. La couleur de la citerne est vert foncé. Grâce à cette citerne, chaque point de la centrale est situé à moins de 400 mètres d'un point d'eau.

Une clôture de 2 mètres de haut entoure entièrement la centrale, cela correspond à un linéaire de 1 233 mètres. Il est prévu de conserver la clôture existante et de la renforcer aux endroits où elle est endommagée. La clôture est de couleur métallique. La clôture est percée d'un portail d'accès. Le portail existant sera remplacé par un portail neuf d'une largeur de 5 mètres, et de couleur vert mousse RAL 6005.

Contenu

Plans des façades et des toitures :

- D'une Structure Photovoltaïque
- Du poste de conversion
- Du poste de livraison
- Du portail
- De la citerne

PC5 - PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

**PLAN MODÈLE
D'UNE STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE
84 PANNEAUX**

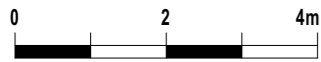
Légende

Caractéristique d'une structure photovoltaïque:

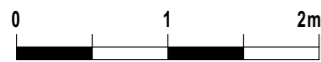
Hauteur de 2,6m
Longueur de 28,5m (84 panneaux)
Largeur de 6,1m
Largeur projetée au sol de 5,9m

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur (maximum 0,2m) seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

Echelle 1/100 au format A3



Echelle 1/50 au format A3



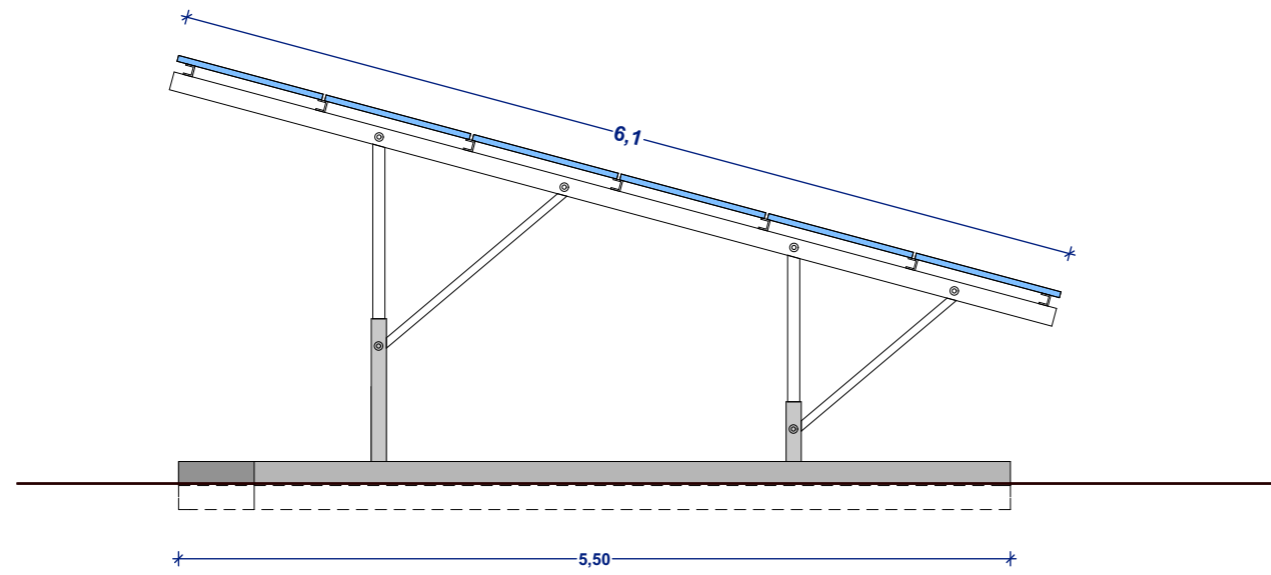
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

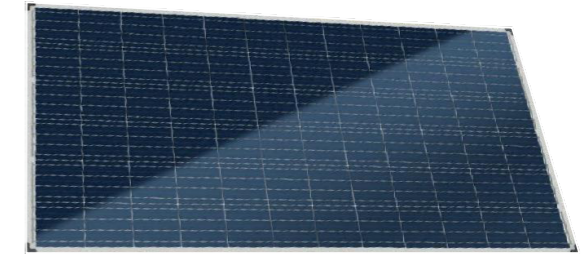
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



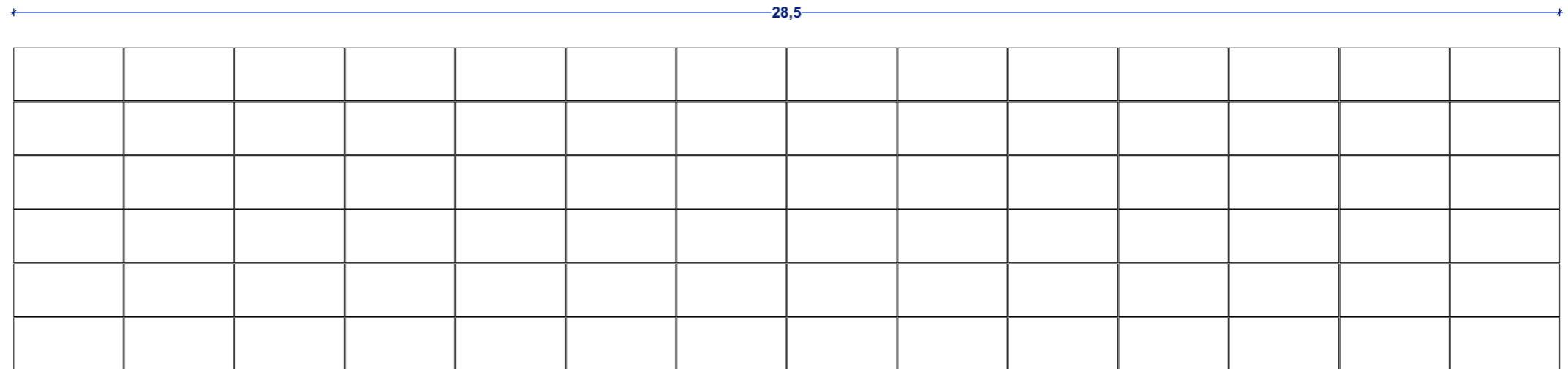
EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



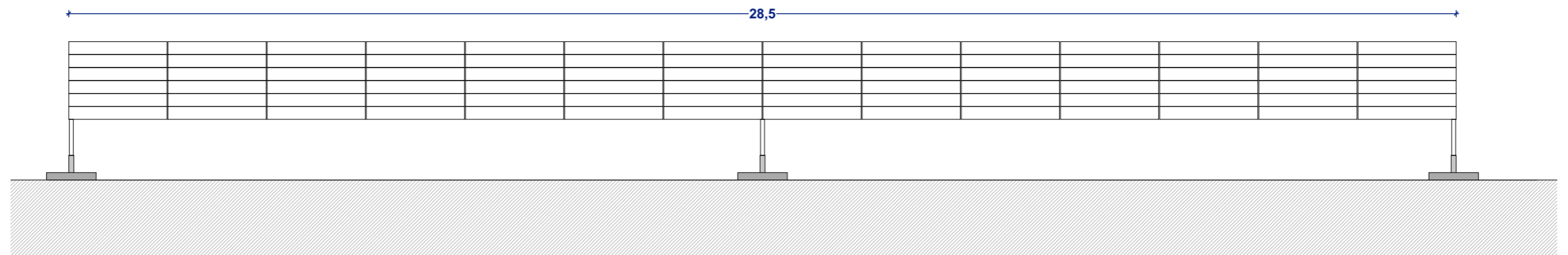
Vue de côté au 1/50ème



module photovoltaïque



Vue de dessus au 1/100ème



Façade Sud au 1/100ème

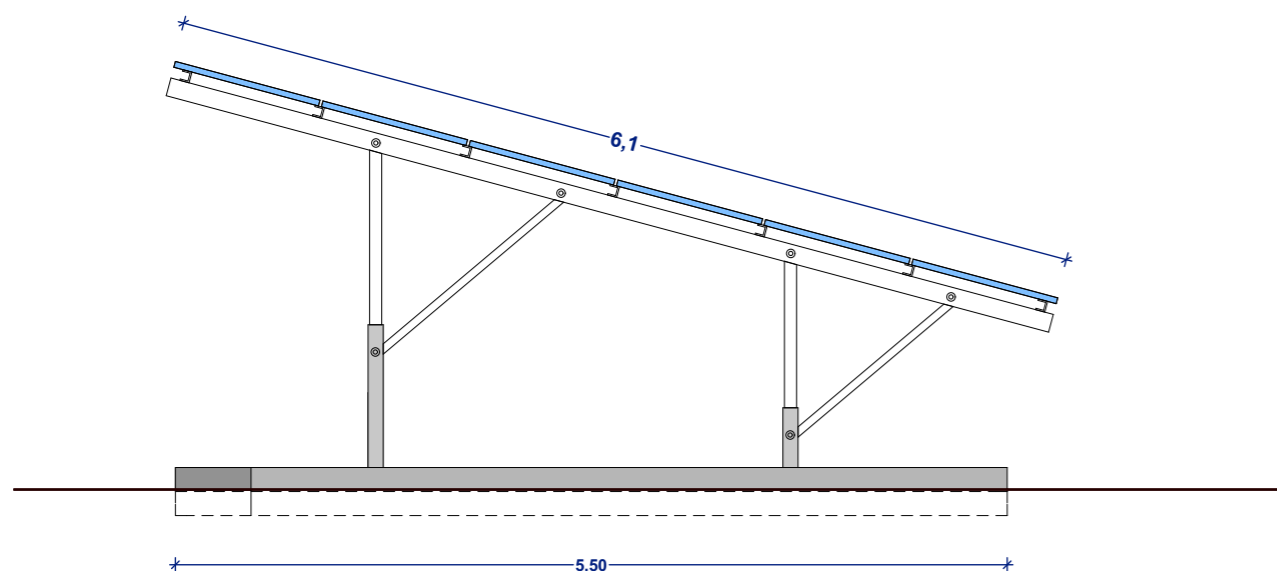
**PLAN MODÈLE
D'UNE STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE
60 PANNEAUX et 30 PANNEAUX**

Légende

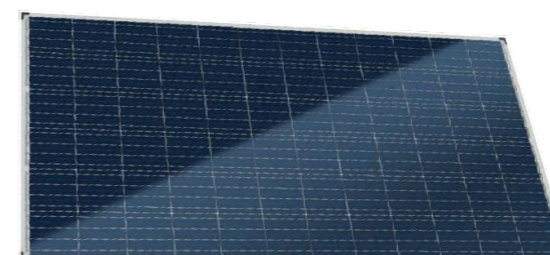
Caractéristique d'une structure photovoltaïque:

- Hauteur de 2,6m
- Longueur de 20m (56 panneaux)
- Longueur de 10m (28 panneaux)
- Largeur de 6,1m
- Largeur projetée au sol de 5,9m

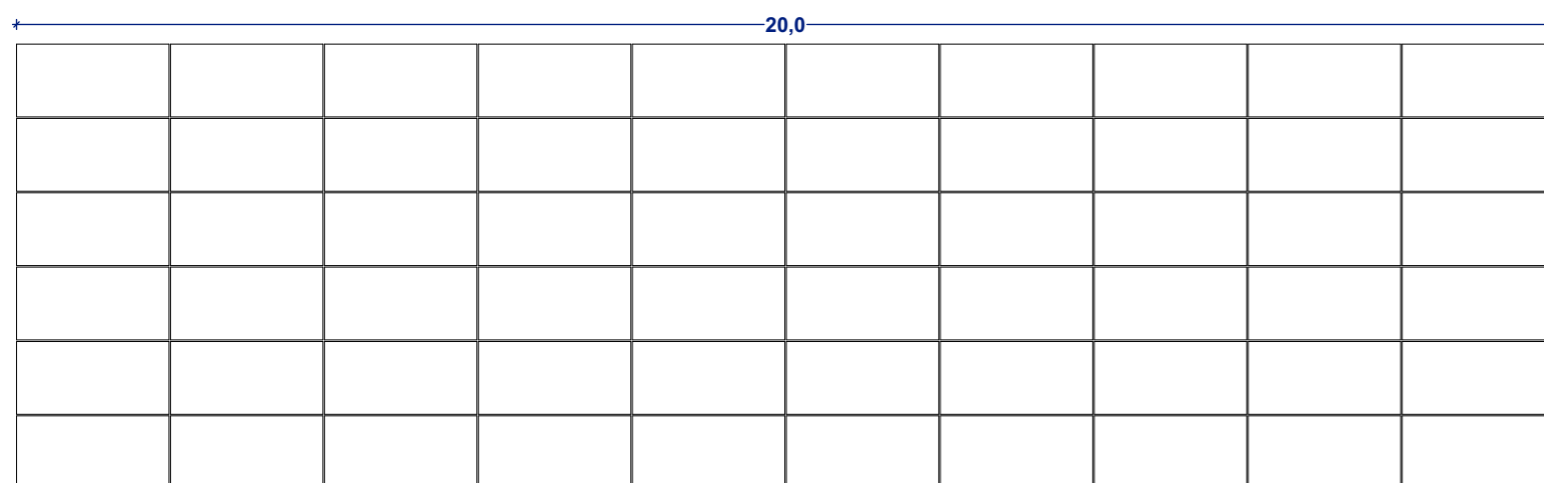
Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur (maximum 0,2m) seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.



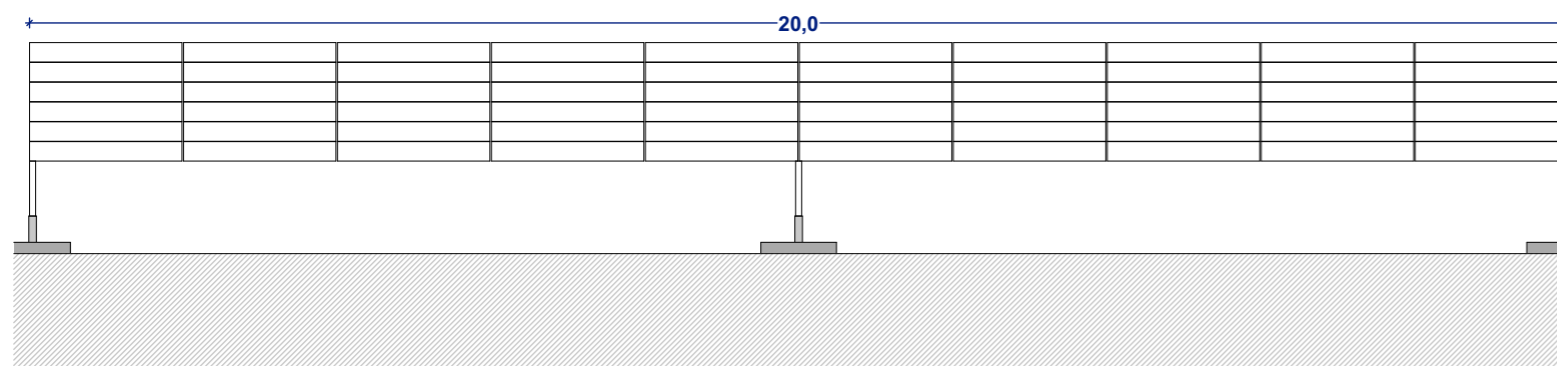
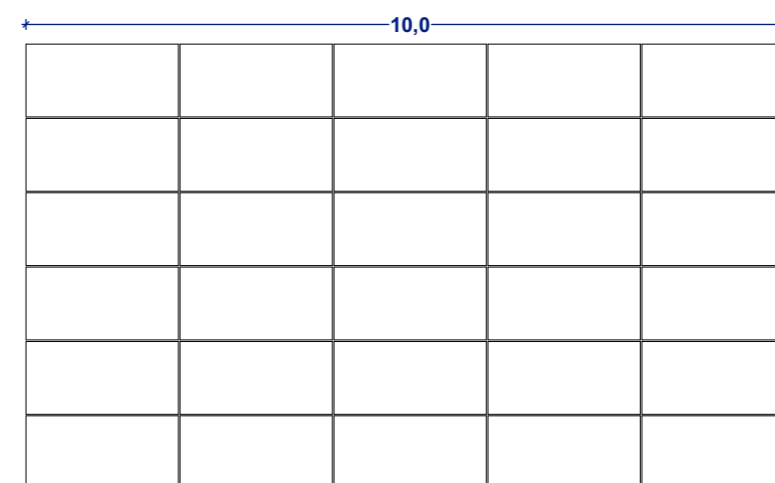
Vue de côté au 1/50ème



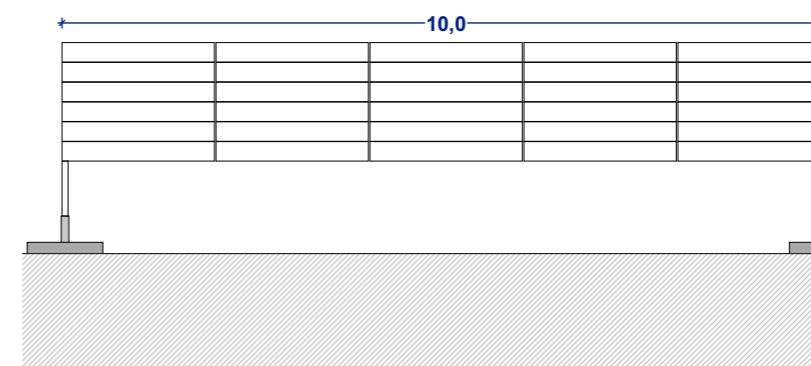
module photovoltaïque



Vue de dessus au 1/100ème



Façade Sud au 1/100ème



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

**PLAN MODÈLE
DU POSTE DE LIVRAISON**

Légende

Caractéristiques du poste de livraison
électrique (PDL) :

Hauteur de 2,6m
Longueur de 7,5m
Largeur de 2,6m

Altitude : +233.30m NGF

Aspect extérieur:
Enduit ton «gris clair» RAL 7035

Echelle 1/50 au format A3



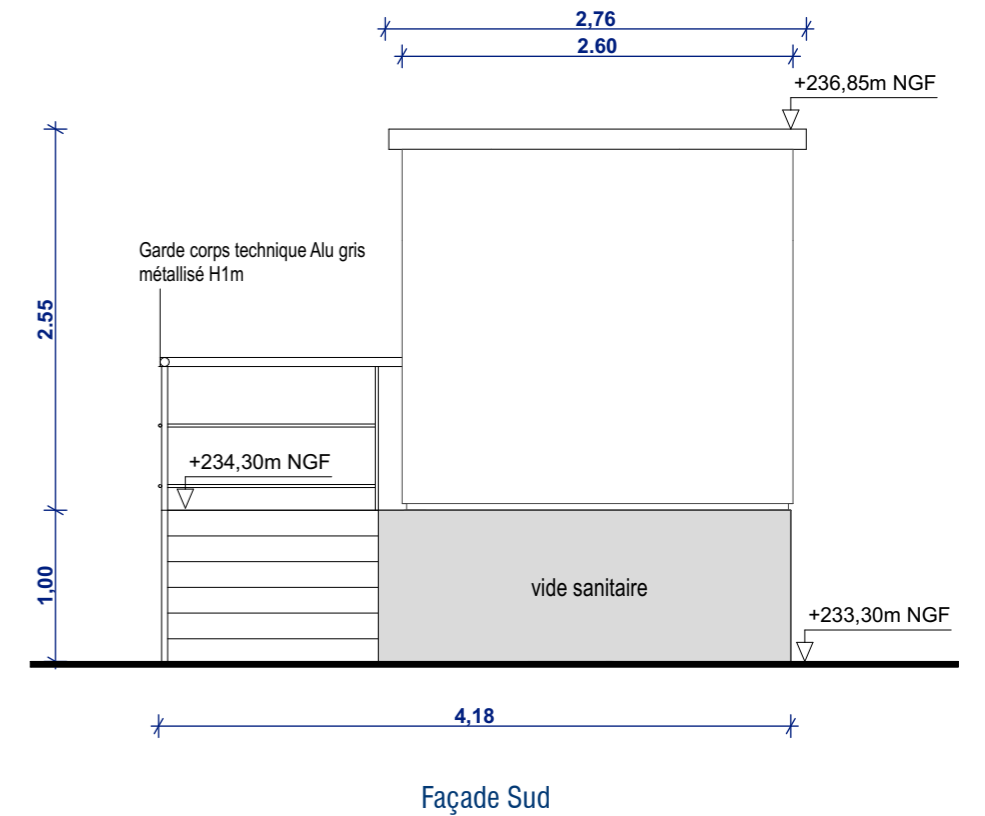
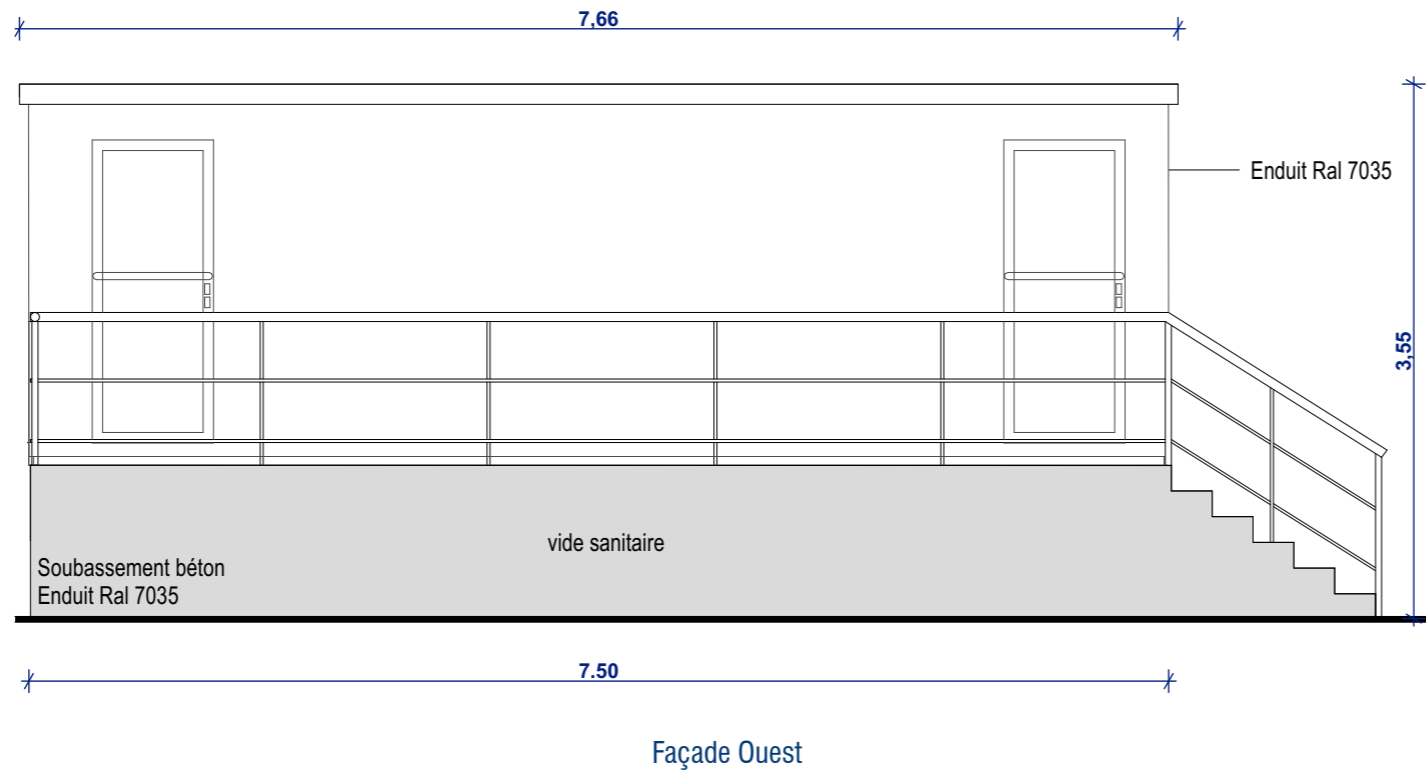
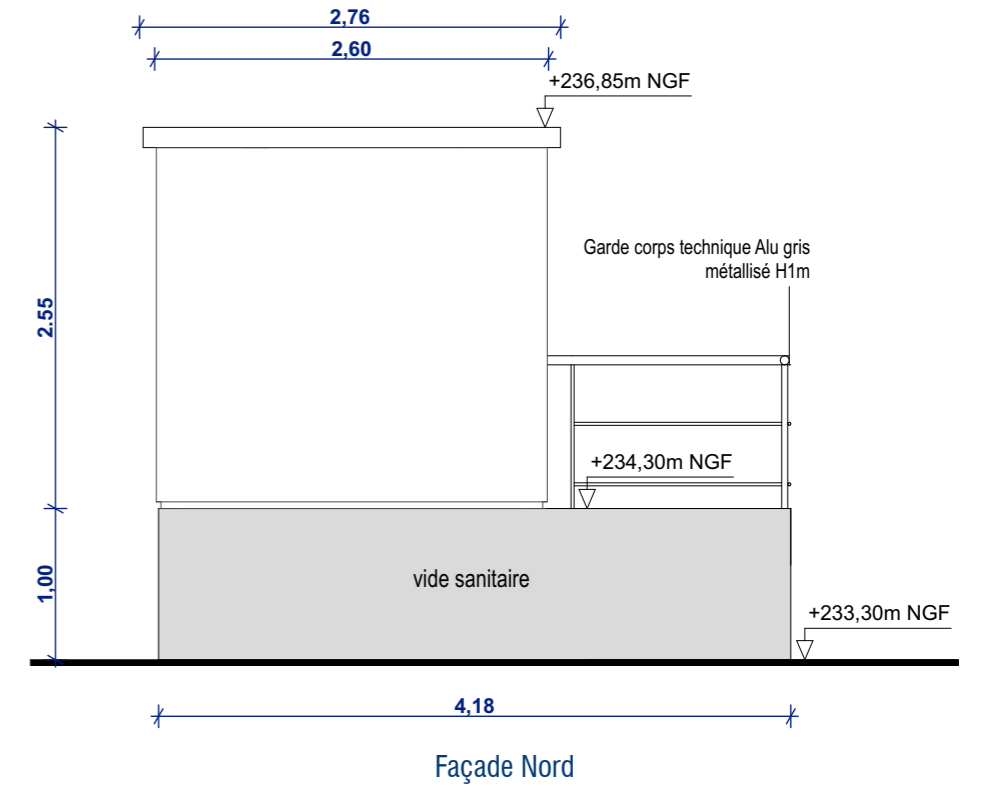
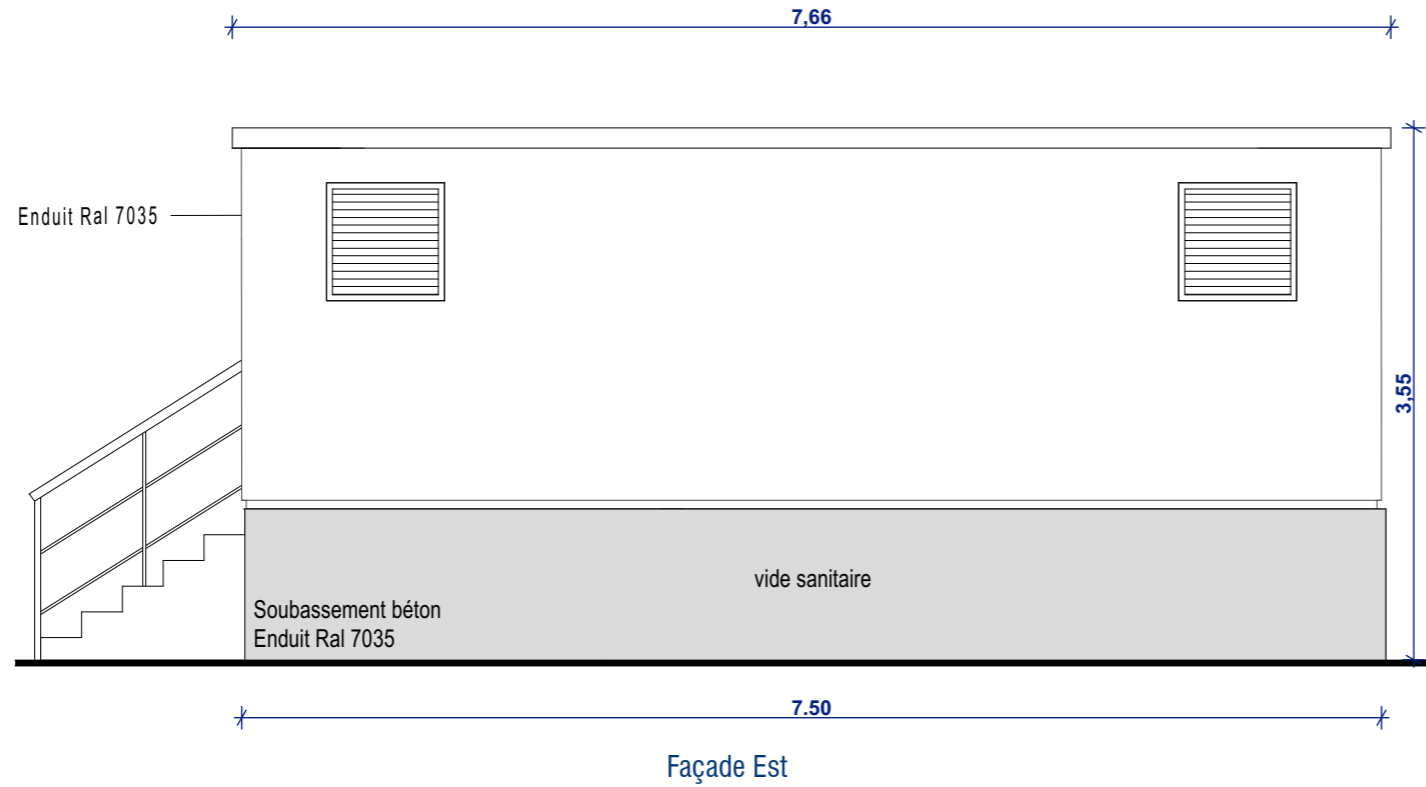
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



**FACADES
DU POSTE DE CONVERSION**

Légende

Caractéristiques du poste de conversion :

Hauteur de 3.0m

Longueur de 14.0m

Largeur de 2.4m

Aspect extérieur:

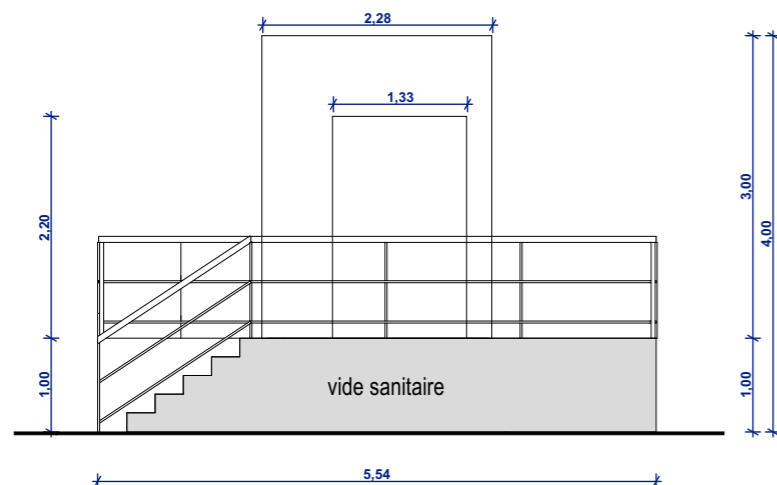
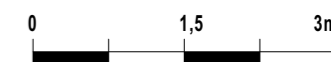
Enduit ton «vert» RAL 6005

Altitude PDC : +233.80m NGF

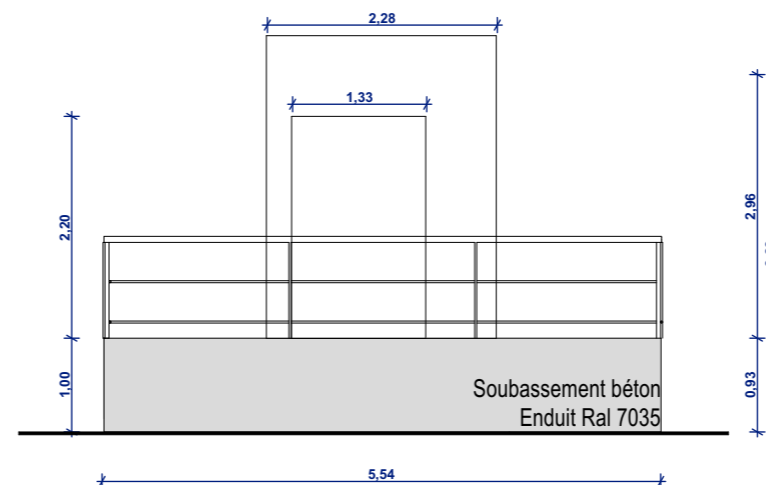
Acrotère : +237,00m NGF

Le modèle du poste de transformation est donné à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer suivant les appels d'offre. Les dimensions et teintes resteront similaires. Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

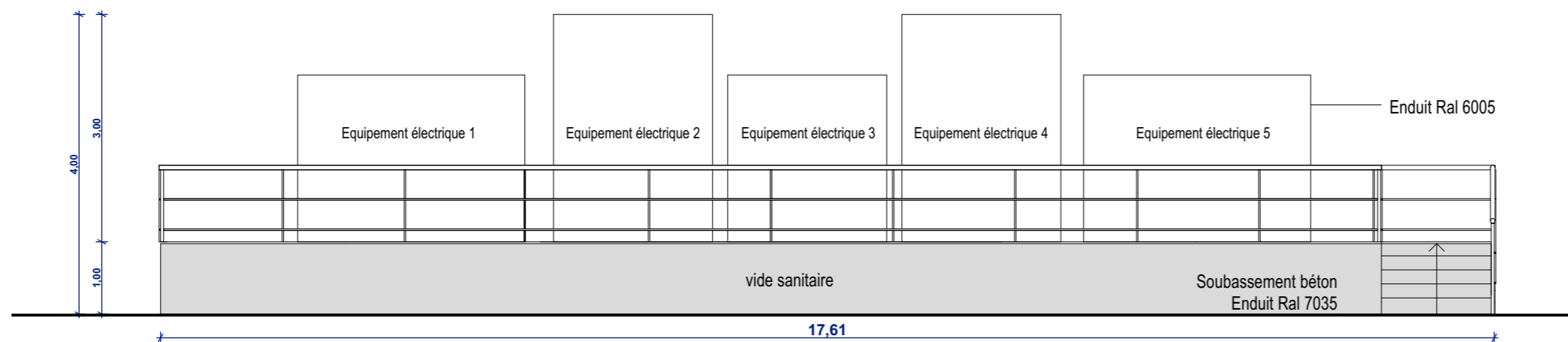
Echelle 1/75 au format A3



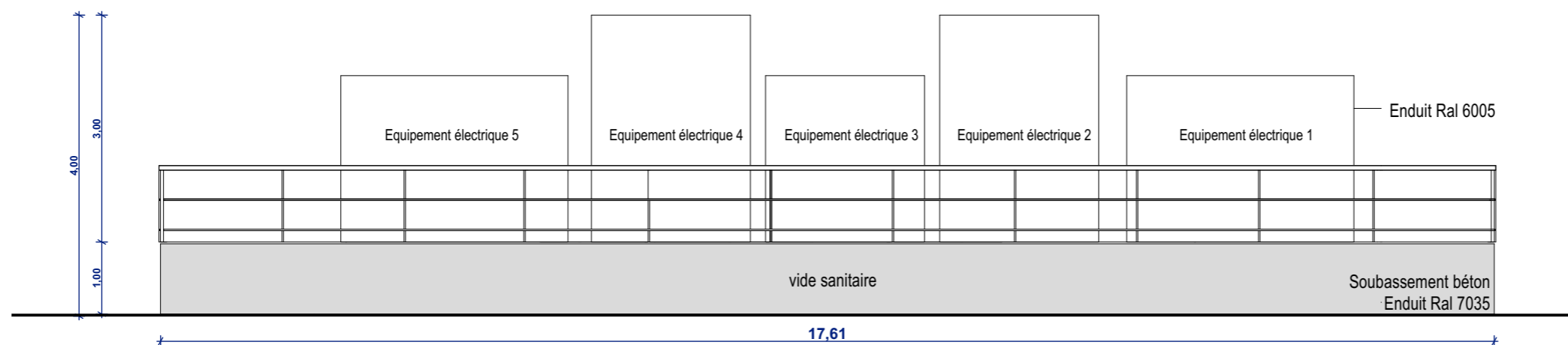
Façade Nord



Façade Sud



Façade Est



Façade Ouest

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS





EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

**PLAN MODÈLE
DU PORTAIL**

Légende

 Entrée Clôture avec entrée

Echelle 1/50 au format A3


Echelle 1/500 au format A3




Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

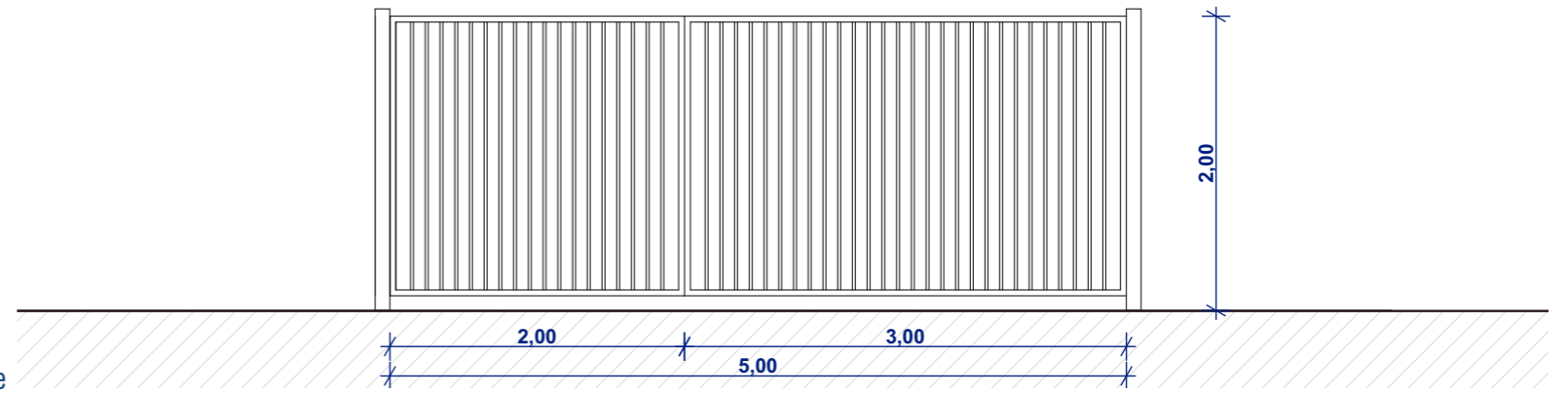


EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Caractéristiques du portail d'accès :

Portail pivotant à 2 vantaux
Longueur 5m
1 vantail de 3m et 1 vantail de 2m
Hauteur 2m
Teinte vert mousse Ral 6005

Elevation d'un portail au 1/50ème



Localisation du portail de l'entrée 1 à créer au 1/500ème

VUE DE FACE ET EN PLAN
DE LA CITERNE SOUPLE

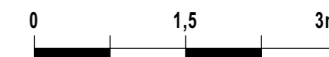
Légende

Caractéristique de la Citerne :

Citerne souple de 120m3
Hauteur hors sol de 1,6m
Longueur de 11,7m
Largeur de 8,9m

Plateforme:
Longueur de 12,7m
Largeur de 9,9m

Echelle 1/75 au format A3

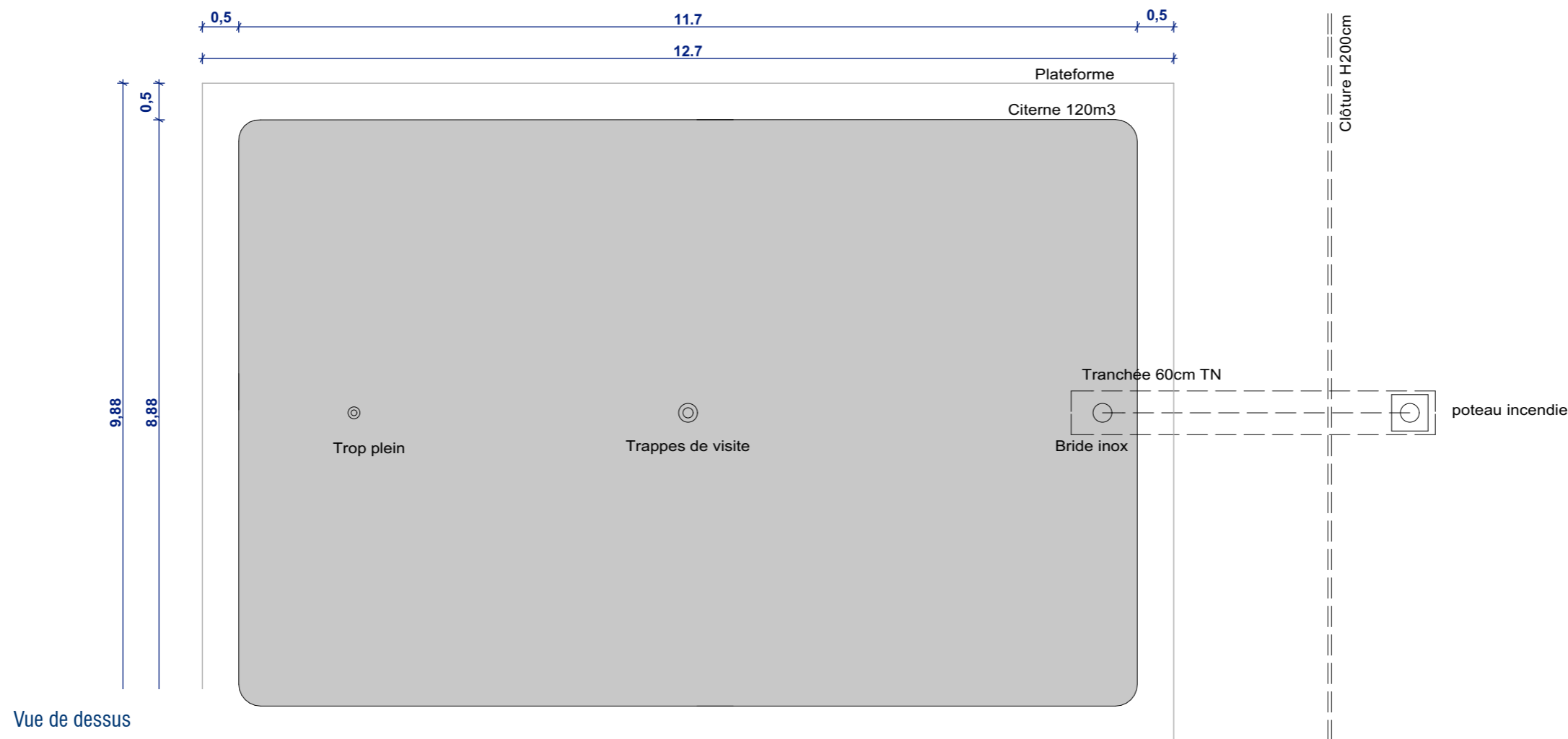


Architecte

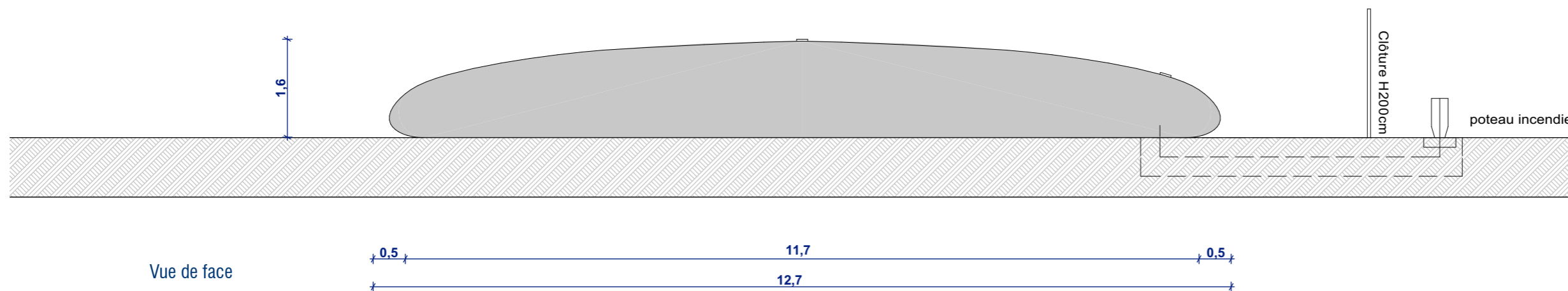
I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



Vue de dessus



Vue de face

Contenu

- Plan de localisation des points de vue
des photomontages

- Photomontages

PC6 - DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE
CHAGNY
COMMUNE DE CHAGNY

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

1 Localisation des points de vue

Localisation de l'emprise clôturée
de la centrale photovoltaïque



Structures Photovoltaïques

Poste de conversion

Poste de livraison

Citerne souple 120m3

Echelle 1/2500 au format A3
0 50 100m



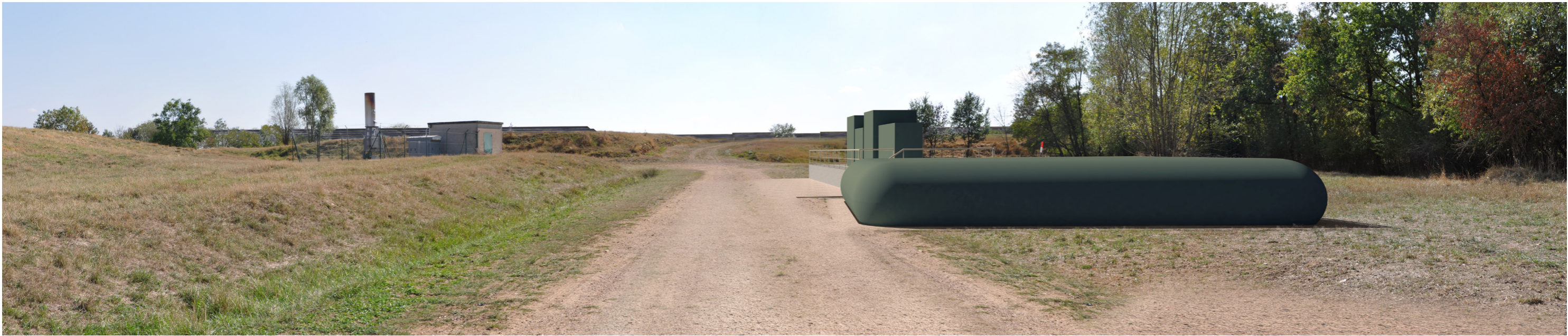
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex





Photomontage n°1
Vue du projet de centrale photovoltaïque depuis l'entrée



Photomontage n°2

Vue du poste de conversion, de la citerne et du poste de livraison



Photomontage n°3

Vue de l'emprise du projet depuis le Chemin rural dit chemin Brulé

Localisation du projet



Photomontage n°4

Vue du projet depuis le Chemin rural dit chemin Brulée

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques

- Photographies

PC7 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS




EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE
CHAGNY
COMMUNE DE CHAGNY

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

1  Localisation des points de vue

Localisation de l'emprise clôturée
de la centrale photovoltaïque



Echelle 1/2500 au format A3
0 50 100m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex





Photographie n°1
Vue depuis le portail



Photographie n°2

Vue depuis l'intersection des chemins existant de la parcelle 126

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Panoramique

PC8 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

1 Localisation des points de vue

Localisation de l'emprise clôturée
de la centrale photovoltaïque



Echelle 1/2500 au format A3
0 50 100m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex





Point de vue n°1

Vue depuis le Chemin rural dit chemin Brulé



Point de vue n°2

Vue depuis le Chemin rural dit chemin Brulé

PC11 - ÉTUDE D'IMPACT (VOIR DOCUMENT JOINT)

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

PC11 - 2 - ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

(l'évaluation des incidences NATURA 2000 est traitée
dans le dossier d'Étude d'Impact joint au dossier PC)

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN FRANCE
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex